



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

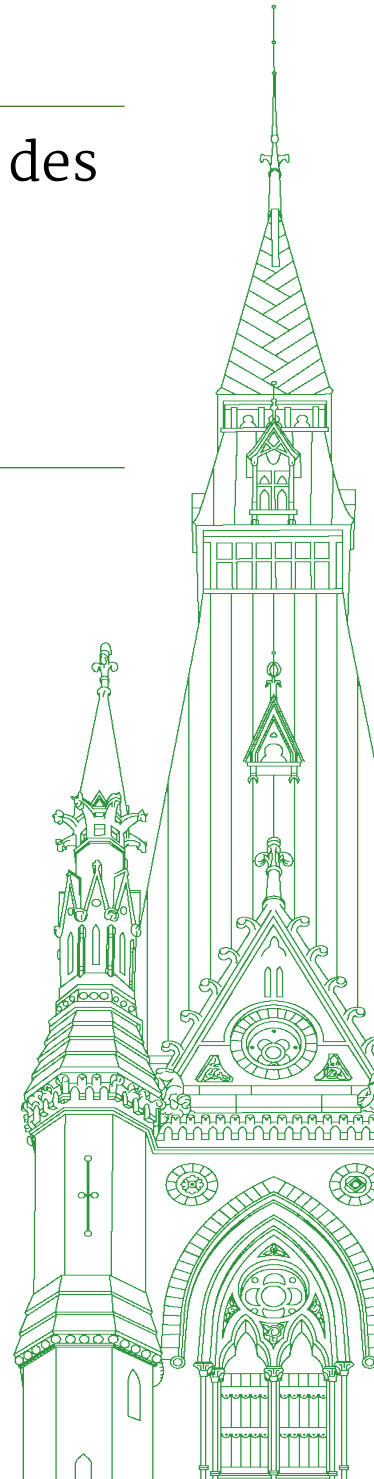
Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 025

Le jeudi 12 mars 2026

Président : Chris Bittle



Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre

Le jeudi 12 mars 2026

• (1100)

[Traduction]

Le président (Chris Bittle (St. Catharines, Lib.)): La séance est ouverte.

Bienvenue à la 25^e réunion du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre.

Conformément à l'article 108(3) du Règlement, le Comité se réunit aujourd'hui pour étudier le Budget principal des dépenses 2026-2027 et l'état actuel de la résilience civique au Canada.

La réunion d'aujourd'hui se déroule en mode hybride, conformément au Règlement. Des députés sont présents dans la salle et d'autres participent à distance au moyen de l'application Zoom.

Je demanderais à tous les participants en personne de prendre connaissance des directives inscrites sur les cartes qui se trouvent sur la table. Ces mesures sont en place pour aider à prévenir les incidents acoustiques et les retours de son afin de protéger la santé et la sécurité de tous les participants, en particulier de nos interprètes. Il y a un code QR qui vous dirige vers une vidéo. Veuillez y jeter un coup d'œil.

Je vous rappelle que tous les commentaires doivent être adressés à la présidence. Les députés présents dans la salle et ceux sur Zoom doivent lever la main s'ils souhaitent prendre la parole.

J'aimerais maintenant souhaiter la bienvenue à notre premier témoin dans le cadre de l'étude du Budget principal des dépenses 2026-2027. De la Commission des débats des chefs, nous accueillons Michel Cormier, directeur général et commissaire intérimaire.

Vous avez cinq minutes, monsieur Cormier.

Michel Cormier (directeur général et commissaire intérimaire, Commission des débats des chefs): Bonjour, monsieur le président et bonjour à vous, mesdames et messieurs les membres du Comité. Je vous remercie d'avoir invité la Commission des débats des chefs à présenter son budget principal des dépenses pour 2026-2027.

Comme vous le savez, la Commission demande un financement total de 3 millions de dollars pour l'exercice 2026-2027. Il est important de souligner que le gros de ce montant — 2,3 millions de dollars — n'est accessible à la Commission que si des élections sont déclenchées. Le reste, soit 739 000 \$, est destiné aux salaires et aux coûts de fonctionnement de la Commission pendant cette période.

[Français]

Nous n'allons donc pas dépenser la majorité de cet argent, à moins qu'une élection soit déclenchée. La plus grande partie du montant, soit 2,3 millions de dollars, constitue un fonds de réserve

qui n'est accessible que si une élection a lieu. Ce montant sert à couvrir les préparatifs et les coûts de production des débats.

Le reste, soit 739 000 \$, servira à payer les salaires ainsi que les frais de fonctionnement de la Commission pour la prochaine année financière.

[Traduction]

Conformément à notre mandat, l'efficacité financière demeure un principe directeur de la Commission. Nous avons réussi à réduire les coûts des débats en 2025. Ils se sont élevés à un peu moins de 1,1 million de dollars, ce qui est nettement inférieur aux coûts des débats de 2019 et de 2021 et bien en deçà du plafond budgétaire de 1,8 million de dollars pour la production.

La majeure partie du travail du secrétariat se fait à distance, y compris les réunions avec les parties prenantes et son comité consultatif, afin de réduire les frais de déplacement.

[Français]

L'élection d'un troisième gouvernement minoritaire consécutif oblige par ailleurs la Commission à être prête à organiser les débats aussitôt que la prochaine élection sera déclenchée.

Ce travail comprend la préparation d'un contrat de production des débats, des consultations avec les partis politiques, divers experts et les réseaux de télévision. Il y a aussi des communications avec les agences de sécurité ainsi qu'un repérage et une évaluation des lieux possibles des débats. Nous préparons également, avec l'équipe d'universitaires de l'Étude électorale canadienne, des sondages d'opinion qui servent à améliorer la qualité des débats.

[Traduction]

Comme je l'ai mentionné devant votre comité en décembre dernier, nous travaillons constamment à améliorer les débats. En 2025, la Commission a adopté un format simple en remplaçant le groupe traditionnel de journalistes par un seul modérateur. Les résultats étaient éloquentes. Les chefs avaient plus de temps pour les échanges, et les électeurs étaient mieux servis en obtenant des renseignements essentiels à leur choix aux urnes. Le taux de satisfaction et les cotes d'écoute étaient également en hausse. Un nombre record de 19,4 millions de téléspectateurs ont suivi les débats.

• (1105)

[Français]

Afin de régler des problèmes relatifs aux débats de 2025, la Commission suggère certaines améliorations. Celles-ci sont incluses dans le rapport que nous avons publié l'automne dernier.

[Traduction]

En ce qui concerne les critères de participation, il est recommandé d'inviter les partis politiques ayant endossé des candidats dans au moins 90 % des circonscriptions fédérales, selon la liste définitive des candidats confirmés que publie Élections Canada. Pour ce qui est de l'accréditation des médias, la Commission recommande de continuer à assurer l'accréditation sur place, mais de ne plus être responsable de l'organisation des conférences de presse avec les chefs, qui ont traditionnellement lieu après les débats, ni de fournir les lieux à cette fin.

En terminant, permettez-moi de revenir aux 3 millions de dollars que nous demandons pour 2026-2027. Je le répète, il s'agit des dépenses prévues si des élections sont déclenchées au cours de cette période. Dans le cas contraire, notre budget de fonctionnement prévu pour l'année sera de 739 000 \$.

[Français]

Merci.

C'est avec plaisir que je répondrai maintenant à vos questions.

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup.

Le premier intervenant sera M. Van Popta, du Parti conservateur. Vous avez six minutes.

Tako Van Popta (Langley Township—Fraser Heights, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci, monsieur Cormier, d'être des nôtres. Je suis heureux de vous revoir. Il me semble que vous étiez ici il n'y a pas si longtemps, en train de répondre à un barrage de questions de la part des membres du Comité. Je vous remercie du travail que vous faites.

Si j'ai bien compris, vous demandez environ 3,5 millions de dollars. Je suis désolé, je n'ai pas le chiffre exact.

Michel Cormier: Nous demandons 3 millions de dollars cette année.

Tako Van Popta: C'est donc 3 millions de dollars, mais si aucune élection n'est déclenchée au cours du prochain exercice, vos dépenses ne seront que de 739 000 \$.

Michel Cormier: C'est exact.

Tako Van Popta: D'accord. Alors, que s'est-il passé au cours de l'année qui vient de s'écouler? Je sais que nous sommes à la fin de notre exercice financier. Il n'y a pas eu d'élection générale. Enfin, il y en a eu une en avril 2025.

Michel Cormier: Oui.

Tako Van Popta: Était-ce pendant l'exercice en cours?

Ma question est la suivante: avez-vous dépensé la totalité des fonds qui vous avaient été attribués?

Michel Cormier: Non. Au cours du cycle de quatre ans à partir des dernières élections, nous avons dépensé environ 4,3 ou 4,4 millions de dollars — nous attendons les chiffres définitifs — sur un total de 5,5 millions de dollars. Nous allons retourner 1 million ou 1,1 million de dollars au gouvernement à la fin du présent exercice. Il en a été ainsi pour les trois premiers cycles. Nous ne dépensons pas la totalité des fonds répartis sur quatre ans — jamais.

Tako Van Popta: D'accord. Vous dites maintenant que les dépenses ont diminué au cours des deux dernières années. À quoi attribuez-vous cette baisse?

Michel Cormier: Nous avons réduit les effectifs. La Commission compte actuellement deux employés. Je travaille à temps partiel. Nous avons un administrateur à temps plein qui s'occupe des contrats, des rapports financiers présentés au gouvernement et de toutes les questions connexes, ce qui exige beaucoup de travail. Nous embauchons ensuite des employés contractuels en fonction des besoins pour la réalisation de projets spéciaux, que ce soit pour les communications ou l'élaboration des critères de production en vue des prochains débats. Nous faisons preuve de prudence à cet égard.

Comme je l'ai dit, pour les débats eux-mêmes, nous avons réduit leur coût de production, qui est passé de 1,7 million de dollars lors des deux premiers cycles — soit en 2019 et en 2021 — à 1,1 million de dollars. Cela représente une économie d'environ 600 000 \$. Essentiellement, la principale différence, c'est que nous avons tenu les débats dans l'édifice de CBC/Radio-Canada à Montréal, dont l'infrastructure est déjà dotée de tout l'équipement nécessaire à la production de telles émissions. Auparavant, les deux premiers débats s'étaient déroulés au Musée canadien de l'histoire, à Gatineau; il fallait donc assumer les frais de déplacement des équipes venues sur place, faire construire un plateau et louer l'équipement de production nécessaire à la diffusion des débats.

Nous avons pu réaliser des économies considérables en tenant les débats dans un lieu déjà conçu pour la production. Nous avons également resserré les coûts liés à la traduction. Les débats sont offerts dans 13 langues différentes, dont 5 langues autochtones, ce qui exige un important travail d'interprétation. Nous sommes parvenus à réduire ces coûts dans une bonne mesure, à mon avis.

C'est ce qui explique pourquoi la totalité du budget n'est pas utilisée sur l'ensemble du cycle politique.

• (1110)

Tako Van Popta: Merci.

J'aimerais revenir sur un point qui a été soulevé la dernière fois que vous étiez ici, et vous l'avez également évoqué aujourd'hui: la mêlée de presse après les débats. Je pense que beaucoup de Canadiens seraient d'accord pour dire que c'est la meilleure partie des débats. C'est devenu un...

Michel Cormier: Cela dépend pour qui...

Tako Van Popta: Eh bien, ce n'est peut-être pas le cas pour les participants, mais ce l'est certainement pour les Canadiens qui regardent les débats. Si les points de presse attirent autant l'attention, c'est peut-être qu'ils permettent aux gens de voir réellement comment les chefs éventuels réagissent à l'examen rigoureux et impitoyable des médias.

Michel Cormier: Bien que les cotes d'écoute ne soient pas...

Tako Van Popta: Cela dit, si je comprends bien, vous envisagez d'annuler complètement les points de presse. Pourquoi prendriez-vous une telle décision? C'est, me semble-t-il, un peu défaitiste.

Michel Cormier: À ce stade-ci, il s'agit d'une recommandation pour le prochain commissaire. Ce n'est pas encore une politique officielle.

Oui, nous recommandons que la Commission ne s'occupe plus de la tenue des points de presse. C'est parce que le contexte médiatique actuel est marqué par la présence de nombreux acteurs médiatiques qui n'entrent dans aucune catégorie. Cette situation a causé des tensions et de la confusion tant dans le processus d'accréditation que dans la gestion des mêlées de presse qui suivent les débats.

Tako Van Popta: Pour que je comprenne bien, êtes-vous en train de dire que vous ne voulez pas assurer la gestion des points de presse? Faut-il comprendre par là que cette pratique sera complètement abandonnée ou qu'elle se poursuivra malgré tout?

Michel Cormier: Nous n'organiserons plus les points de presse. Si les partis veulent en tenir un après les débats, ils sont libres de le faire. Notre position est que, une fois les débats terminés, la campagne reprend son cours, et il incomberait alors aux responsables des campagnes d'organiser des conférences de presse.

Nous estimons que c'est la meilleure solution pour veiller à ce que l'attention soit portée sur les débats, et non sur des questions accessoires, car cela ne fait pas partie du mandat de la Commission.

Tako Van Popta: Je suis désolé de vous interrompre, mais les points de presse ne portent pas sur des questions accessoires. Ce sont des enjeux que les médias jugent importants.

Michel Cormier: Ce sont effectivement des enjeux importants, mais je pense que la Commission se trouve dans une situation où il lui est difficile de garantir un environnement qui fonctionne bien pour tout le monde en pareilles circonstances.

Nous avons formulé cette recommandation, et nous verrons si le prochain commissaire est d'accord ou non.

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à M. Wilkinson. Vous avez six minutes.

L'hon. Jonathan Wilkinson (North Vancouver—Capilano, Lib.): Je vous remercie d'être des nôtres aujourd'hui.

À mon sens, il n'y a pas grand-chose de particulièrement compliqué là-dedans, et je suppose que la réponse à ma question tient essentiellement à la façon dont les dépenses sont catégorisées. En comparant les budgets principaux des dépenses, j'ai remarqué qu'en 2024-2025, les dépenses au titre de l'information s'établissaient à 190 000 \$. Elles passent ensuite à 2 millions de dollars, puis à 1,8 million de dollars. Pour ce qui est des services professionnels, le montant était de 2,5 millions de dollars, puis il passe à 750 000 \$ et, enfin, à 535 000 \$.

Pouvez-vous m'expliquer ces chiffres et la raison pour laquelle ils varient autant?

Michel Cormier: C'est parce que les dépenses sont nettement plus élevées lorsqu'il s'agit d'une année électorale. Autrement, le budget de fonctionnement se situe autour de 700 000 \$ pour chacun de ces exercices. En 2022-2023, par exemple, il s'élevait à 699 000 \$.

L'hon. Jonathan Wilkinson: Je comprends le total des dépenses, mais en ce qui concerne les montants prévus dans le budget principal des dépenses, ils étaient fixés à 3,5 millions de dollars, puis encore à 3,5 millions de dollars, avant d'être ramenés à 3 millions de dollars. Pourtant, leur répartition par catégorie diffère considérablement, comme je l'ai dit.

Michel Cormier: Les dépenses au titre de l'information s'établissent à 1,8 million de dollars, et cela concerne les débats. C'est le coût de production des débats.

L'hon. Jonathan Wilkinson: D'accord, alors pourquoi les dépenses liées aux services professionnels et spéciaux passeraient-elles de 2,5 millions de dollars en 2024-2025 à 750 000 \$ en 2025-2026?

Michel Cormier: C'est parce que nous devons embaucher du personnel additionnel pour les débats afin d'assurer le fonctionnement de la salle de presse et la gestion des relations avec certains intervenants. Voilà la différence. Par ailleurs, le personnel de la Commission travaille à temps plein durant cette période, une fois les élections déclenchées, afin d'effectuer les préparatifs nécessaires pour les débats.

Cela entraîne une hausse des coûts liés aux services professionnels, auxquels s'ajoutent divers frais, comme les coûts d'impression des laissez-passer pour les journalistes et d'autres dépenses courantes de ce genre. Tout cela est comptabilisé dans le coût des débats.

● (1115)

L'hon. Jonathan Wilkinson: Je comprends cet aspect, mais je ne comprends toujours pas pourquoi, dans le budget des dépenses, les montants passent d'une catégorie à l'autre, notamment en ce qui concerne les services professionnels et spéciaux. Je ne parle pas des coûts réels au cours de l'année.

Michel Cormier: Je peux vérifier et vous revenir à ce sujet. Ce sont là des détails un peu trop techniques pour moi.

L'hon. Jonathan Wilkinson: Très bien.

Vous avez dit que, pendant les années non électorales, le personnel compte l'équivalent d'une personne et demie. En somme, c'est une personne à temps plein et une personne à temps partiel.

Michel Cormier: Oui, et en fonction des besoins, nous embauchons...

L'hon. Jonathan Wilkinson: D'accord. À la lumière de ce fait, j'aimerais vous poser les questions suivantes: premièrement, comment déterminez-vous que cet effectif est suffisant, et deuxièmement, à combien de personnes l'effectif passe-t-il au cours d'une année électorale?

Michel Cormier: L'effectif passe à trois personnes, auxquelles s'ajoutent trois ou quatre employés temporaires; lors des dernières élections, nous les avons recrutés parmi les membres de la Tribune de la presse pour assurer la gestion de la salle de presse, mais ils ne font pas partie du personnel pendant toute l'année.

À l'approche des débats, lorsque nous négocions les contrats avec les producteurs pour assurer le respect des aspects techniques, nous embauchons une personne qui apporte aussi un soutien en matière de communications. Il s'agit, là encore, d'un poste à temps partiel.

Habituellement, lorsqu'aucune élection n'est déclenchée, le personnel de base se compose de moi-même et d'une personne à temps plein. Je travaille à temps partiel et, depuis deux ans, j'assume également les fonctions de commissaire intérimaire, sans frais supplémentaires.

Lorsqu'un nouveau commissaire sera nommé, cette personne recevra également un salaire, mais il s'agit là aussi d'un poste à temps partiel — en général, une journée par semaine. Voilà la différence.

L'hon. Jonathan Wilkinson: Pouvez-vous nous expliquer les grandes lignes du travail qui se fait entre les périodes électorales?

Michel Cormier: Tout d'abord, après les élections, nous devons produire un rapport final sur les débats, qui est assez exhaustif, parce que nous menons de vastes consultations auprès des intervenants. Nous consultons les partis, les producteurs et certains experts des médias sur des questions liées à la gestion des médias et à leur accréditation.

Nous demandons également à l'Étude électorale canadienne de réaliser une enquête. Il s'agit de sondages d'opinion publique et de groupes de discussion avec des citoyens sur ce qu'ils ont retiré des débats. Nous analysons l'ensemble des résultats et nous produisons un rapport assorti de recommandations sur la façon d'améliorer la qualité des débats ou tous les aspects connexes.

Puis, bien sûr, il y a les relations administratives régulières avec les ministères, qu'il s'agisse du Conseil du Trésor, du ministère des Finances ou d'autres ministères, ainsi qu'avec des institutions démocratiques. Nous devons produire des rapports et préparer des budgets. Les obligations de reddition de comptes sont nombreuses et exigeantes. Cela occupe une part importante du travail.

Nous devons également suivre de près l'évolution du contexte démocratique. Par exemple, quelles sont les préoccupations en matière de sécurité pour les prochaines élections, notamment en ce qui a trait à la cybersécurité, avec l'avènement de l'intelligence artificielle? Il s'agit d'un enjeu très présent auquel nous devons nous attaquer.

Ensuite, bien entendu, une fois le rapport produit, nous devons donner suite, en l'occurrence, aux recommandations ou aux conclusions qui en découlent. Faut-il modifier les critères de participation? Faut-il changer d'autres aspects stratégiques, comme l'accréditation de la presse? À cet égard, nous menons de vastes consultations, non seulement au Canada, mais aussi à l'étranger, afin de déterminer quelles sont les pratiques exemplaires ailleurs. Voilà, en gros, l'essentiel.

Le président: Merci beaucoup.

[Français]

Madame Normandin, vous avez la parole pour six minutes.

Christine Normandin (Saint-Jean, BQ): Merci beaucoup, monsieur le président.

Merci, monsieur Cormier, d'être des nôtres à nouveau.

J'aimerais juste être certaine d'une chose.

Dans l'une de vos recommandations, vous proposez que ce ne soit plus la Commission des débats des chefs qui organise les conférences de presse.

Par contre, si j'ai bien compris, vous souhaitez toujours que ce soit la Commission qui accrédite les journalistes.

Est-ce exact?

Michel Cormier: Oui, c'est tout à fait cela. Nous continuerons d'accréditer les journalistes.

Christine Normandin: Ça soulève quand même quelques questions.

De mémoire, ce qui avait mené aux problèmes qu'on avait rencontrés la dernière fois par rapport à la conférence de presse, c'est que la Commission avait autorisé cinq journalistes du site Rebel News à y participer. C'est ce qui avait été en quelque sorte l'élément déclencheur des problèmes liés à la sécurité.

Si la Commission est responsable de l'accréditation de journalistes, certains d'entre eux, comme ces cinq journalistes de Rebel News, pourront ensuite demander l'accès à une conférence de presse de façon légitime. Cette conférence sera organisée par quelqu'un d'autre, et la sécurité sera assurée par quelqu'un d'autre.

N'est-ce pas une façon indirecte de pelleter dans la cour du voisin?

• (1120)

Michel Cormier: Les partis politiques doivent composer avec cette situation lors de toutes les campagnes électorales. Ils reçoivent des demandes d'accréditation de journalistes, qui sont refusées ou non d'après les critères établis par ces partis politiques. Ça pose un problème qui dépasse le champ d'action de la Commission, et ça soulève une question sur ce qu'est un journaliste.

Selon deux jugements de la Cour fédérale, nous n'avons pas l'autorité nécessaire pour décider de cela. Nous avons donc dû adopter une définition très large du mot « journaliste », ce qui laisse la porte ouverte à beaucoup de nouveaux modèles de journalisme.

Comme je l'ai dit, lors des dernières élections, ça a créé un environnement de travail problématique pour la plupart des journalistes. De plus, cela a fait en sorte que les conférences de presse étaient contre-productives, si on veut. Ça n'a pas donné lieu à des conférences de presse productives pour qui que ce soit.

C'est ce que nous faisons, mais ce n'est pas de gaieté de cœur. Personnellement, j'ai été journaliste pour une grande partie de ma carrière. Ce n'est pas parce que nous ne voulons pas que les journalistes aient accès aux chefs. Cependant, nous disons que leur accès aux chefs sera de meilleure qualité si les dirigeants des campagnes électorales s'occupent d'organiser les points de presse ultérieurs. Ils pourront accréditer les journalistes qu'ils veulent. Quant à nous, nous devons laisser entrer à peu près tout le monde qui se dit journaliste et qui travaille sur les enjeux de société.

La définition est très large, et cela laisse la porte ouverte à toutes sortes d'acteurs qui ne sont pas nécessairement des journalistes au sens traditionnel du terme. Ça provoque des tensions et des situations qui ne sont pas optimales pour les débats.

Christine Normandin: J'aimerais que l'on clarifie les choses, parce qu'il y a des bouts qui m'échappent.

Pendant les campagnes électorales, les politiciens peuvent accréditer eux-mêmes les journalistes et choisir qui les suit dans les autobus. D'après les réponses que vous avez données à mon collègue M. Wilkinson, je comprends que de l'argent circule relativement aux accréditations, aux cartes de presse, et ainsi de suite.

Si les journalistes, par la suite, n'ont pas accès aux chefs sous votre égide, quelle est la valeur ajoutée d'accréditer des journalistes qui vont juste pouvoir regarder les débats comme n'importe qui à la maison?

Michel Cormier: C'est le propre de l'événement, des débats.

Ce que nous disons, c'est que les partis politiques ont juste à organiser des points de presse comme ils le font pour tous les autres événements de la campagne électorale.

Christine Normandin: Si vous me le permettez, ils pourront eux-mêmes, à ce moment-là, accréditer les journalistes.

Quelle est la valeur ajoutée du fait, pour la Commission, d'accréditer des journalistes si ces derniers n'ont pas accès à des mêlées de presse qui sont organisées par la Commission à la suite des débats?

Michel Cormier: Il y a énormément de journalistes qui ne suivent pas les campagnes électorales et qui veulent assister aux débats.

Nous avons 60 organisations médiatiques la dernière fois, y compris 200 journalistes. Il y a donc beaucoup d'intérêt pour ce qui est d'assister aux débats, de toute façon.

Nous donnons aux journalistes la possibilité d'avoir des extraits des débats, d'enregistrer, de diffuser de l'information et d'avoir accès à une salle de travail, comme lors d'autres événements politiques.

Christine Normandin: Encore une fois, quelque chose m'échappe.

Avec une accréditation, à quoi les journalistes présents sur place ont-ils accès de plus que quelqu'un qui regarde les débats à la télévision?

Michel Cormier: Quelqu'un qui regarde les débats à la télévision n'a pas un accès physique aux débats. Il ne peut pas....

Christine Normandin: Quelle est la valeur ajoutée d'avoir un accès physique aux débats?

Michel Cormier: D'abord, il y a l'avantage technique d'avoir un enregistrement de qualité pour traiter l'information ainsi que d'avoir accès à des salles de montage et à des salles de travail. Ensuite, les journalistes ont accès au personnel des partis politiques se trouvant dans l'environnement des débats, ce qui leur permet de faire des entrevues ou de tenir des rencontres.

Cet accès à l'environnement des débats est intéressant et utile, je pense, pour les journalistes. Sinon, nous n'aurions pas autant de demandes d'accréditation pour assister à l'événement en personne.

• (1125)

Christine Normandin: À votre avis, y avait-il des demandes d'accréditation à l'époque parce que les journalistes s'attendaient à avoir accès à une conférence de presse à la suite des débats, laquelle a été annulée à la dernière minute?

Michel Cormier: Je ne crois pas.

En 2019 et en 2021, lorsque les débats se déroulaient ici, à Ottawa, très peu de journalistes se présentaient aux points de presse ultérieurs. En effet, ils étaient déjà en train de rédiger leurs articles ou leurs reportages. C'est un fait.

Je crois qu'il y a quand même un avantage à ce que les journalistes viennent couvrir les débats sur place.

Le président: Merci beaucoup.

[Traduction]

Monsieur Calkins, vous avez cinq minutes.

Blaine Calkins (Ponoka—Didsbury, PCC): Merci, monsieur le président.

Je suis heureux de vous revoir, monsieur Cormier.

J'aimerais en savoir un peu plus sur cette accréditation, mais je voudrais d'abord revenir au budget. M. Wilkinson a posé des questions très pertinentes à ce sujet.

Entre les périodes électorales, votre budget de fonctionnement semble s'être maintenu, au fil du temps, aux alentours de 700 000 \$ ou plus. Vous avez dit que deux personnes travaillent à la Commission. Est-ce que cela vous inclut, monsieur?

Michel Cormier: Oui, je suis l'une de ces deux personnes.

Blaine Calkins: D'accord, c'est donc vous. Lors de votre précédent témoignage, en décembre dernier, vous aviez déclaré ne travailler que quelques jours par semaine. Bien sûr, le salaire tient compte du fait que vous travaillez à 0,4, ou quel que soit le pourcentage auquel cela correspond.

L'autre personne qui travaille est un équivalent temps plein. Est-ce exact?

Michel Cormier: Oui, c'est exact.

Blaine Calkins: Cela laisse une somme importante — je présume qu'il s'agit d'environ un demi-million de dollars — pour d'autres contrats, comme vous les avez décrits, afin de... De quoi s'agit-il? S'agit-il de produire des rapports?

Pourriez-vous nous donner un aperçu de ce que vous êtes légalement tenus de fournir? Ces rapports sont-ils destinés au Conseil du Trésor? À quoi le demi-million de dollars restant sert-il exactement?

Michel Cormier: En fait, le gouvernement nous demande entre 150 000 et 195 000 \$ par an pour ces services comptables, ce qui représente une part importante de ce budget. Nous avons également des frais juridiques...

Blaine Calkins: Vous payez 200 000 \$ par an pour des services comptables sur une dépense totale de 700 000 \$?

Michel Cormier: Pour les interactions entre nous et les différents ministères pendant une année électorale — lors de laquelle ces interactions sont plus soutenues —, nous avons dû verser 195 000 \$ au gouvernement. Je pense que c'était le montant maximal. Habituellement, nous versons environ 150 000 \$ au gouvernement pour les travaux comptables. Nous interagissons avec un certain nombre d'organismes...

Blaine Calkins: C'est le gouvernement qui paie d'autres organismes gouvernementaux. On dirait que l'on joue à un jeu de passe-passe avec l'argent, mais je ne suis pas ici pour vous critiquer. Je suppose que c'est de cette façon que le gouvernement fonctionne. Cela me semble étrange.

Dans le temps qu'il me reste, je voudrais aborder cette question de la Commission des débats des chefs. En réponse à une question de M. Van Popta, vous avez parlé de « questions périphériques ». Lorsque vous avez répondu à cette question sur les questions périphériques, j'ai eu l'impression que vous ne vouliez pas que la Commission des débats des chefs soit le sujet principal ni que la gestion de l'accréditation des médias soit le sujet principal. Vous vouliez que l'accent soit mis sur les débats. Ai-je bien interprété cette réponse?

Michel Cormier: Oui. C'est vrai. Nous nous occuperons de l'accréditation des médias.

Blaine Calkins: D'accord.

Combien de personnes demandent généralement cette accréditation pour un média donné? Je présume qu'un grand média voudra faire accréditer un grand nombre de personnes, contrairement à un petit média. Quelle est la norme? Comme vous l'avez dit, certains journalistes chercheraient immédiatement à publier un article. D'autres resteraient sur place en espérant de pouvoir poser des questions pour des articles complémentaires ou de suivi.

Pour un organe de presse ou un média donné, quel est le nombre habituel de personnes qui demandent une accréditation?

Michel Cormier: S'il s'agit d'un grand journal, c'est peut-être une ou deux personnes. S'il s'agit d'un grand réseau comme CTV, Radio-Canada ou Global, cela peut aller jusqu'à 20 personnes. Ils ont des techniciens et des reporters. Ils ont des reporters radio. Ils ont différents services.

Blaine Calkins: Les interprètes que vous engagez sont-ils sur place pour le débat ou travaillent-ils à distance?

Michel Cormier: Ils travaillent à distance.

Blaine Calkins: Ils travaillent à distance. D'accord.

Michel Cormier: Cela n'est toutefois pas toujours le cas. Les grands réseaux qui transmettent pour une chaîne d'information en continu, pour la radio, pour le Web ou pour la télévision nationale, comme *The National* ou *CTV News*, ont besoin de plus de personnel sur place lors du débat. Ils ne peuvent pas faire ce travail avec une ou deux personnes.

• (1130)

Blaine Calkins: Y a-t-il un public lors du débat? Je ne vois pas ce qu'il y a derrière la caméra de l'autre côté. Je ne vois que ce que la caméra filme.

Michel Cormier: Nous avons un public lors du premier débat en 2019, mais nous n'en avons pas lors des deux derniers.

Blaine Calkins: D'accord.

Michel Cormier: C'est aussi en partie pour faire des économies, car pour gérer...

Blaine Calkins: Si je peux me permettre, monsieur Cormier, le public est essentiellement composé de journalistes accrédités. Est-ce exact?

Michel Cormier: Oui. S'ajoutent à cela les 19 millions de personnes qui regardent ces débats.

Blaine Calkins: Non, non, ces personnes ne sont pas là. Je parle des personnes qui sont présentes physiquement.

Michel Cormier: Oui.

Blaine Calkins: En gros, il n'y a que votre personnel, les chefs, le personnel politique qui accompagne ces derniers, et les représentants des médias. Il faut ajouter à cela les techniciens qui assurent la retransmission, mais en gros, voilà qui se trouve dans la salle. Et c'est tout.

Michel Cormier: C'est exact. Il y a aussi les chaînes de télévision qui installent des studios pour diffuser en direct depuis le lieu de l'événement. Elles ne sont pas dans la salle de presse proprement dite, mais à proximité de cette dernière.

Blaine Calkins: C'est...

Le président: Monsieur Calkins, vous avez dépassé votre temps de parole.

Blaine Calkins: D'accord. Merci, monsieur le président.

Le président: Merci.

Monsieur Louis, vous avez cinq minutes. Allez-y, je vous prie.

Tim Louis (Kitchener—Conestoga, Lib.): Merci, monsieur le président.

Monsieur Cormier, merci d'être de nouveau devant ce comité.

L'examen du budget principal des dépenses est une occasion importante pour les parlementaires d'examiner comment les ressources publiques sont utilisées pour soutenir une participation démocratique éclairée. Nous savons que les débats des chefs sont un instrument de premier ordre pour aider les Canadiens à comprendre les programmes des partis et à prendre des décisions de vote éclairées.

Vous avez souligné qu'il y a une nette différence entre une année électorale et une année non électorale. Vous réduisez les effectifs et les coûts. Vous avez évoqué le besoin, lors du déclenchement d'une élection, de recruter du personnel pour des « projets spéciaux », c'est-à-dire lorsqu'il devient nécessaire d'étendre rapidement vos services. À quelle vitesse pouvez-vous atteindre ce niveau opérationnel? En moyenne, combien de temps faut-il pour amener cette équipe là où il faut qu'elle soit?

Michel Cormier: Nous pouvons le faire assez rapidement. Je veux dire, nous avons des personnes désignées qui rejoignent l'équipe lorsque c'est nécessaire, mais certains des contrats que nous passons en vue d'une élection ne sont pas conclus juste au moment où l'élection commence. Ces ententes ont lieu en amont. Par exemple, il y a tous les aspects techniques liés à la sécurité et aux différentes agences de sécurité, qu'il s'agisse de sécurité physique ou de cybersécurité, qui changent à chaque cycle en raison de l'évolution technologique. Nous avons des personnes qui commencent à s'en occuper des mois avant la tenue d'une élection. C'est un exemple parmi d'autres.

Tim Louis: Même les années où il n'y a pas d'élection, vous maintenez ces canaux ouverts.

Michel Cormier: Dans le cas d'un gouvernement minoritaire, c'est un peu risqué, car il faut essayer d'anticiper. Nous devons donc être « prêts pour les élections » en permanence, en quelque sorte. Lorsque tout semble indiquer qu'il y aura des élections, nous nous mobilisons rapidement pour la tâche immédiate que représente la diffusion des débats. Sinon, pour tout ce qui concerne la planification — par exemple, les aspects techniques de la production des débats et leurs éventuelles modifications, ou les contrats à signer avec les prestataires —, cela se fait dans l'année ou les mois précédant le moment prévu pour la tenue d'élections.

Tim Louis: Vous avez mentionné les installations de production, et je crois que dans votre déclaration liminaire, vous avez dit que le fait d'organiser le débat dans une installation de production disposant de tout l'équipement nécessaire permettait de réaliser des économies. Je crois que vous avez mentionné CBC/Radio-Canada. De combien de temps d'avance avaient-ils besoin, ou combien de temps d'avance auraient-ils souhaité? Envisageriez-vous de refaire cela afin de réduire les coûts?

Michel Cormier: Oui, nous y pensons. Cela a bien fonctionné pour les débats. Il y a déjà un plateau sur place qui vient d'être réaménagé. Bien sûr, les équipes travaillent depuis leurs propres locaux, ce qui permet de réduire les coûts et tout le reste.

En même temps, nous savons que cela constitue aussi une contrainte pour bon nombre de partis politiques et même pour les journalistes qui couvrent les élections, car il serait plus facile et plus pratique pour tout le monde d'être à Ottawa. En effet, certains pourraient faire une pause pendant la campagne et se rendre à leur bureau ou chez eux. Je pense notamment aux chefs qui se préparent pour les débats. À l'heure actuelle, nous faisons venir tout le monde à Montréal, et tous ces gens doivent être logés dans des chambres d'hôtel et avoir des bureaux provisoires. Ce n'est pas l'idéal, mais nous estimons que les économies réalisées justifient cette solution. Nous en avons discuté avec les différents partis, et ils reconnaissent que cela vaut largement la peine de réduire ainsi les coûts.

Tim Louis: Il s'agit essentiellement de peser le pour et le contre. D'accord, merci de ces précisions.

Notre mandat consiste à organiser deux débats des chefs, un dans chaque langue officielle. On veille en cela à faire en sorte qu'il y ait des diffusions à grande échelle, accessibles et de grande qualité, tout en préservant l'intégrité du débat. Dans votre déclaration liminaire, je crois que vous avez mentionné que le débat était traduit dans d'autres langues. Pouvez-vous nous en dire plus? Dans combien de langues a-t-il été traduit? Ce nombre varie-t-il d'une élection à l'autre? Dans l'affirmative, quels sont les critères de sélection des langues dans lesquelles le débat sera traduit?

• (1135)

Michel Cormier: Le critère est d'atteindre les communautés qui, en raison de la langue, pourraient être moins enclines à regarder les débats en français ou en anglais. Nous travaillons en partenariat avec OMNI Television, qui est un réseau de télévision multiculturel. Grâce à nos échanges avec Omni Television, nous sommes en mesure de cerner les principales langues qui devraient être offertes. Cela va de l'italien au pendjabi en passant par le mandarin. Nous jugeons également les communautés susceptibles d'être réellement touchées. L'idée est d'offrir un service permettant aux personnes qui ne regarderaient peut-être pas les débats parce qu'elles ne maîtrisent pas suffisamment le français ou l'anglais d'y avoir accès dans leur propre langue et d'ainsi renforcer la mobilisation politique de ces communautés. Je pense que c'est l'un des principaux aspects de notre mandat.

Tim Louis: Merci. J'en prends bonne note.

Le président: Nous passons maintenant la parole à Mme Normandin. Madame Normandin, vous avez deux minutes et demie.

[Français]

Christine Normandin: Merci beaucoup.

Monsieur Cormier, je crois que votre dernière présence parmi nous remonte au 4 décembre. À ce moment-là, on vous avait demandé ce que vous faisiez comme travail sur une base quotidienne. J'aimerais que vous nous en parliez de façon plus précise.

Pouvez-vous me dire ce qui a été fait depuis le 4 décembre, sur quoi vous avez travaillé?

Je comprends bien qu'il y a eu fort probablement deux semaines de vacances à Noël. Outre cela, pourriez-vous nous dire de façon très concrète ce qui a été accompli au cours des trois derniers mois? Vous en avez parlé dans les grandes lignes en réponse à une question de mon collègue M. Wilkinson.

Michel Cormier: Nous travaillons sur les préparatifs liés aux prochains débats. Nous devons nous tenir prêts. Le gouvernement est toujours minoritaire, et je ne sais pas pour combien de temps.

Nous travaillons sur la suite à donner quant à notre rapport. Il faut maintenant voir dans quelle mesure nous allons préparer, par exemple, des notes de breffage pour le prochain commissaire. Ces notes porteront sur les défis que nous avons soulevés dans le rapport pour qu'il y ait des points de décision. C'est l'une des parties du travail.

Nous sommes aussi en discussion avec le dernier producteur des débats, soit CBC/Radio-Canada, qui est toujours sous contrat avec nous pour les prochains débats, s'ils ont lieu de façon subite. Nous sommes donc en train de travailler pour voir quelles améliorations nous pourrions apporter sur le plan technique. Je pense à l'aménagement des salles de presse ou d'autres choses qui sont très banales, mais quand même importantes.

Nous sommes aussi en train de réviser tout le langage technique, comme les changements aux critères de participation et les changements liés à l'accréditation des journalistes pour s'assurer que ça tient la route légalement. Ça, c'est toujours une question importante. Nous sommes toujours vulnérables à des poursuites judiciaires. Ce n'est pas le cas pour les médias qui organisent des débats, par exemple. Nous devons donc nous assurer que tout cela tient la route légalement. Nous préparons aussi les rapports financiers de la fin de l'année, qui doivent être remis de façon imminente.

Ce sont là trois exemples de ce que nous faisons.

Christine Normandin: De façon précise, qu'est-ce qui s'en vient pour les trois prochains mois?

Michel Cormier: Au cours des trois prochains mois, nous allons terminer ces exercices. Nous allons ensuite terminer le travail que nous faisons avec les producteurs — parce que nous ne l'avons pas terminé non plus — pour réévaluer les besoins des partis politiques et des médias en ce qui concerne les lieux du débat. Nous allons aussi revoir les aspects techniques pour voir s'il y a des améliorations à apporter.

Une des choses auxquelles nous nous intéressons beaucoup, c'est de voir comment l'intelligence artificielle risque de menacer l'environnement des débats aux prochaines élections. Nous entamons des discussions avec des agences de sécurité et des experts pour nous assurer d'avoir des contacts. En cas d'urgence, par exemple, s'il y a un bris ou du sabotage informatique quelconque, comment doit-on réagir? Nous préparons donc des scénarios, un genre de jeux de rôle pour déterminer ce que nous devons faire et qui doit agir dans une situation donnée. Nous faisons ce genre de planification.

Le président: Merci.

[Traduction]

Nous passons la parole à M. Kram, pour cinq minutes.

Michael Kram (Regina—Wascana, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

Merci, monsieur Cormier, de vous être joint à nous aujourd'hui.

Pour des enjeux comme celui qui nous occupe, il est utile d'observer ce que font les autres pays et de s'inspirer de leurs pratiques exemplaires. J'ai examiné ce qui se passe aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Australie et en France. Tous ces pays organisent des élections et des débats entre les chefs, mais aucun d'entre eux ne dispose d'une commission des débats gérée par le gouvernement. Les débats sont tous organisés par les chaînes de télévision ou le secteur privé, sans aucun coût pour les contribuables.

Je me demande pourquoi le Canada se sent obligé de faire tout cela. Pourquoi ne pas confier ces débats au secteur privé et ainsi faire économiser 3 millions de dollars aux contribuables?

• (1140)

Michel Cormier: Eh bien, dans le cas des États-Unis, il y a la commission des débats présidentiels — ou, si vous préférez, la Commission on Presidential Debates —, qui organise les débats. Ces derniers ne sont pas organisés par les chaînes elles-mêmes.

Michael Kram: Il ne sont toutefois pas financés par le gouvernement.

Michel Cormier: Non. Les débats sont financés par des fonds privés, et ils sont gérés par les deux principaux partis, les républicains et les démocrates.

Les autres pays du G7, ceux que vous avez cités, n'ont pas de commission. Cependant, après les élections britanniques, il y a eu des discussions selon lesquelles une telle commission ne serait peut-être pas une mauvaise idée. Cela a également été envisagé en Australie. C'est un projet qui est toujours d'actualité. Le Mexique dispose d'une commission à plein temps qui est chargée d'organiser les débats. D'autres pays, plus petits, font de même.

Comme je l'ai dit, vous devriez peut-être poser cette question au ministre. J'ai été engagé pour faire ce travail. Je fais ce travail. Je ne peux pas me prononcer sur le bien-fondé de la chose. C'est au Parlement d'en décider.

Michael Kram: Oui, c'est vrai. Si vous avez été engagé pour faire ce travail, ce n'est peut-être pas à vous de décider si ce poste devrait exister ou non, mais je me demandais si vous aviez déjà mené une étude et présenté des recommandations au ministre sur ce qui se passerait si la Commission des débats des chefs n'existait pas.

Michel Cormier: Eh bien, nous y avons beaucoup réfléchi, car en 2015, j'organisais les débats pour Radio-Canada, à une époque où il n'y avait pas de débat national en anglais. Il y avait de petits débats. Le contexte changeait constamment. C'est d'ailleurs pour stabiliser le contexte que la commission a été créée.

Je pense que nous y sommes parvenus. Les débats sont désormais attendus. Il n'y a plus de spéculation quant à savoir s'ils auront lieu ou non. Ils font partie intégrante des campagnes. L'augmentation de la taille des audiences nous indique que ces débats deviennent des événements de plus en plus importants de la campagne. Nous offrons également l'expérience des débats à des communautés qui ne seraient peut-être pas touchées par les débats organisés par les chaînes nationales, puisqu'elles n'auraient pas accès à toutes ces langues, ce qui est particulièrement vrai pour les communautés autochtones. Je pense que cette accessibilité est très importante pour faire avancer la démocratie et soutenir une véritable participation sur le plan politique.

Ce sont peut-être des éléments intangibles à vos yeux, mais je crois que ce sont des aspects importants. Je crois que c'est aussi ce qui anime la commission. De plus, nous étudions les meilleures pratiques et nous avons amélioré le format des débats. Il ne s'agit plus d'un panel de journalistes, comme c'était la tradition ici, où les chefs finissaient par être harassés de questions par les journalistes. Nous préférons avoir un modérateur qui encourage les échanges entre les chefs, ce qui correspond mieux à la nature même du débat politique.

Je crois que c'est très important, et dans ce monde de désinformation, de manipulation et d'intelligence artificielle, c'est l'une des rares occasions — sinon la seule — où les gens peuvent voir les chefs en direct, sans montage, et où ils peuvent réellement se fier à ce qu'ils voient à l'écran. Ils les voient interagir et comparer leurs positions les uns avec les autres.

À mon sens, voilà ce que sont les grands avantages d'avoir une commission.

Michael Kram: D'accord. Merci.

Maintenant que cette structure est en place et que ces bonnes pratiques sont en place, tout cela pourrait-il être transféré à un groupe de chaînes et se faire sans coût pour les contribuables?

Michel Cormier: Je ne crois pas que cela soit possible sous cette forme. Comme vous le savez, les médias connaissent de très graves problèmes financiers en raison du nouveau contexte publicitaire. Même au Québec, lors de la dernière élection, la chaîne TVA, qui organise un débat distinct en français, n'a pas réussi à en organiser un, principalement, selon eux, pour des raisons financières.

Je ne suis pas certain que le contexte financier soit propice au transfert dont vous parlez. Comme je le disais, c'est peut-être au Parlement d'en décider.

• (1145)

Michael Kram: D'accord.

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à M. Wilkinson.

L'hon. Jonathan Wilkinson: Je n'ai que quelques questions à poser, à la suite desquelles je céderai peut-être la parole à mon collègue.

Vous avez dit qu'auparavant, cela coûtait 1,7 million de dollars. Le coût de l'organisation du débat est désormais tombé à 1,1 million de dollars. Pouvez-vous nous donner des précisions sur les principaux postes de dépenses visés par ce budget? Évidemment, c'est une bonne chose que ce coût ait baissé, mais quels sont les principaux postes de dépenses?

Michel Cormier: La part du lion revient à la production des débats des chefs, c'est-à-dire au coût que cela représente pour les chaînes de télévision. Cela comprend la main-d'œuvre et le matériel. Par exemple, si l'on transfère ces débats hors des studios de CBC/Radio-Canada afin de les tenir ici à Ottawa, la location pendant quelques jours du camion nécessaire à la production coûtera à elle seule 100 000 \$. Ce sont des sommes considérables, et c'est de la télévision à grande échelle. Il faut payer la main-d'œuvre, le matériel, l'utilisation des installations, l'organisation de la salle de presse, bien sûr, et la gestion de tout cela, y compris la production de tous les documents, l'équipement, la liaison et les relations avec les partis. Cela fait partie du travail que nous réalisons.

Ces 1,1 million de dollars correspondent essentiellement aux coûts de la main-d'œuvre, des équipements et de la production. Cela vaut aussi bien pour un événement sportif que pour un événement politique de ce genre.

L'hon. Jonathan Wilkinson: Je voudrais renverser un peu la perspective des enjeux dont M. Kram vous parlait. Il y a eu une période pendant laquelle cette organisation n'existait pas. À l'heure actuelle, cela fait déjà plusieurs élections qu'elle est en place.

Si l'organisation n'existait pas, si nous n'avions pas mis en place la CDC, quels sont les éléments les plus importants que nous perdriions?

Michel Cormier: Je pense que l'on perdrait la certitude d'un débat. Les personnes interrogées dans nos enquêtes indiquent qu'elles souhaitent qu'un débat ait lieu et qu'elles s'attendent à ce que les chefs y participent. Elles estiment que c'est important pour la démocratie. C'est ce qu'expriment entre 80 et 90 % de l'opinion publique. Je pense que l'on perdrait la stabilité et la prévisibilité qu'apporte la tenue d'un débat.

Auparavant, la question concernant les débats était de savoir s'il y en aurait ou non. Il fallait négocier avec les partis, et il fallait négocier avec les chaînes de télévision. L'issue était toujours incertaine, et ce ne sont pas là les meilleures conditions pour organiser un débat.

Comme je l'ai déclaré, je pense qu'en proposant les débats dans d'autres langues que le français et l'anglais, mais aussi en mettant le signal de diffusion à la disposition du public, on élargit la portée démocratique, car, vous savez, la diffusion des débats est accessible gratuitement à toute personne souhaitant les suivre en direct. Le signal de diffusion n'appartient pas à la Commission ni aux chaînes de télévision, et cela ferait toute la différence.

C'est important en ce sens que, lors des dernières élections, 60 petits médias numériques ont diffusé les débats des chefs en continu sur leurs chaînes YouTube ou d'autres plateformes, et ils ont proposé des contenus connexes sur leurs propres plateformes. J'estime que cela permet également de sortir la production et l'interprétation des débats du cadre des grandes chaînes de télévision afin de les mettre à la portée de communautés qui ne se sentent pas forcément concernées ou touchées par ces débats.

Je vais vous donner un exemple. Il existe à Montréal un petit média alternatif qui couvre l'actualité des communautés qui ne se reconnaissent pas dans les grandes chaînes, notamment les personnes défavorisées et celles issues de différents quartiers. Ils ont diffusé les débats en continu, et 5 000 personnes se sont connectées pour les suivre. Ils ont également recueilli leurs questions et proposé des analyses qui tenaient compte du point de vue de ces personnes.

Ce sont là des éléments dont nous serions privés si la Commission n'existait pas, des éléments que nous espérons développer davantage en prévision du prochain débat.

L'hon. Jonathan Wilkinson: Merci.

Je vais maintenant céder la parole à mon collègue, monsieur Louis.

Le président: Il dispose probablement d'assez de temps pour poser une question.

Tim Louis: On pourrait peut-être enchaîner directement avec l'audition du groupe d'experts suivant.

Vous avez évoqué les technologies émergentes et l'avenir des débats des chefs. Comment pouvons-nous, grâce aux technologies, renforcer la participation des jeunes, notamment des étudiants et des nouveaux électeurs?

• (1150)

Michel Cormier: Votre question est intéressante, car, en ce qui concerne les débats, nous nous attendions à ce que les gens délaissent la télévision traditionnelle et réclament quelque chose de différent, mais c'est l'un de ces événements, comme le Super Bowl

ou les grands événements médiatiques, où, pour les regarder, les gens se tournent en fait vers les grandes chaînes. Cette tendance s'est maintenue, alors que nous nous attendions à une sorte de glissement vers de nouvelles habitudes de consommation médiatique. Cela ne s'est pas encore produit, mais nous cherchons toujours à nous assurer de comprendre quand cela va arriver, en quelque sorte.

Comme je l'ai déclaré, le fait que, par exemple, nous collaborions désormais avec certains de ces nouveaux médias, qui s'adressent à des publics différents et plus jeunes, est un moyen d'y parvenir. Après les débats, nous proposons des compilations d'extraits de ces débats, afin que les gens puissent les consulter sous différentes formes, c'est-à-dire pas seulement sous la forme habituelle.

Pour l'instant, les habitudes de visionnement traditionnelles semblent se maintenir. Nous verrons si elles évoluent avec le temps.

Le président: Je vous remercie.

J'aimerais remercier également M. Cormier d'avoir accepté de comparaître devant notre comité.

Nous allons suspendre la séance pendant environ 10 minutes, afin de passer au prochain groupe d'experts.

• (1150)

(Pause)

• (1200)

Le président: Bon retour à tous.

Avant de commencer l'audition du prochain groupe d'experts, je mentionne que nous avons deux budgets supplémentaires à approuver. L'un s'élève à 1 500 \$ et concerne les actions du Comité sur le bulletin de vote le plus long, lors des dernières élections canadiennes, et l'autre s'élève à 1 000 \$ et concerne les contestations relatives aux bulletins de vote spéciaux.

Des députés: D'accord.

Le président: Je vous remercie.

J'aimerais souhaiter la bienvenue à nos témoins qui comparaissent dans le cadre de notre étude sur l'état actuel de la résilience civique au Canada.

Nous recevons la directrice générale de l'organisme L'Apathie C'est Plate, Samantha Reusch.

Nous accueillons également Michael Geist, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en droit d'Internet et du commerce électronique, à la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa. M. Geist compare à titre personnel.

Enfin, nous recevons un représentant du Conseil de presse du Québec, à savoir Philippe Marcoux, directeur de l'information et de la formation.

Chaque témoin disposera de cinq minutes pour faire sa déclaration préliminaire.

Madame Reusch, vous êtes notre première intervenante.

Samantha Reusch (directrice générale, L'apathie c'est plate): Merci beaucoup.

Bonjour, monsieur le président, bonjour, mesdames et messieurs les membres du Comité.

Je m'appelle Samantha Reusch. Je suis directrice générale de l'organisme L'apathie c'est plate. Depuis plus de 20 ans, nous œuvrons pour rapprocher les jeunes Canadiens de notre démocratie. Notre travail d'envergure nationale est apolitique, et il repose sur la conviction simple que les jeunes ont autant leur mot à dire dans la manière dont notre pays est gouverné que n'importe qui d'autre.

Le mois dernier, dans le cadre de notre programme Agir, nous avons envoyé 100 jeunes bénévoles curieux de la Colombie-Britannique et de l'Alberta jusqu'en Nouvelle-Écosse afin qu'ils accomplissent une mission toute simple. Ils sont allés dans les rues pour poser la question suivante à d'autres jeunes: « Que penses-tu de la démocratie canadienne? ».

Pendant deux semaines, ils ont discuté avec près de 1 000 jeunes Canadiens de toutes les allégeances politiques. La plupart des conversations n'ont pas été faciles à entamer. Un grand nombre de nos enquêteurs nous ont rapporté qu'au départ, les gens trouvaient la question déroutante, voire rebutante. Mais lorsqu'ils creusaient un peu plus, quelque chose d'intéressant se produisait. Bon nombre de ces jeunes comprenaient que les décisions du gouvernement avaient une incidence sur leur vie, mais ils ne voyaient pas clairement le lien entre ces décisions et les préoccupations qui les empêchent de dormir. Cependant, lorsqu'une personne s'asseyait avec eux, les écoutait et leur posait des questions pertinentes, ils avaient des idées bien arrêtées sur l'équité, sur le fait d'être entendus et sur ce à quoi pourrait ressembler un système qui leur conviendrait.

Ce que nous avons remarqué lors de ces discussions, ce n'était pas de l'apathie, mais un sentiment de distance par rapport au système. La plus grande vulnérabilité de la démocratie réside dans ce sentiment de distance que les citoyens éprouvent vis-à-vis des institutions censées les représenter. Lorsque cette distance s'accroît, les citoyens deviennent plus susceptibles de souscrire à l'idée que ces institutions sont illégitimes ou ne méritent pas d'être protégées. Nous pouvons mesurer cette susceptibilité.

L'étude intitulée « Étude sur la confiance, l'information et l'écosystème numérique », ou ECIEEN, menée par le Bureau du Conseil privé, a révélé qu'un Canadien sur quatre estime que nos institutions doivent être démantelées, que 15 % des Canadiens pensent que la violence politique peut parfois être nécessaire, et que 7 % d'entre eux affirment qu'ils auraient personnellement recours à la force pour atteindre des objectifs politiques. Ces attitudes sont particulièrement répandues chez les jeunes Canadiens, notamment parmi ceux qui connaissent des difficultés financières et ceux qui se renseignent surtout au moyen des réseaux sociaux. En d'autres termes, les personnes les plus exposées à la manipulation et à l'ingérence étrangères en matière d'information, ainsi qu'à d'autres acteurs qui tirent également profit de cette méfiance, sont souvent les mêmes qui se sentent déjà les plus déconnectées des institutions démocratiques.

Si nous voulons renforcer la résilience civique, nous devons concentrer nos efforts de protection sur les personnes visées par ces menaces. Cela suppose de réduire la distance entre les citoyens et nos institutions, car la souveraineté démocratique et notre capacité, en tant que Canadiens, à prendre des décisions concernant notre avenir par l'intermédiaire d'institutions en lesquelles nous avons confiance sont à la fois affaiblies de l'extérieur et vidées de leur substance de l'intérieur.

Jusqu'à présent, notre action s'est principalement concentrée sur la sécurité des institutions, ce qui est évidemment d'une importance capitale. Cependant, elle n'aura pas d'effet sur ceux qui ont déjà

cessé de croire que ces institutions méritent d'être protégées. Ce qui les touche, c'est précisément ce que faisaient nos jeunes militants le mois dernier, c'est-à-dire parler à d'autres gens et aller à la rencontre des Canadiens là où ils se trouvent.

Selon l'OCDE, les Canadiens qui estiment avoir leur mot à dire à propos des actions du gouvernement sont près de trois fois plus enclins à lui faire confiance. Les principes fondamentaux fonctionnent donc, mais nous n'investissons tout simplement pas dans ces principes. Nos alliés, eux, le font. L'Union européenne investit des milliards de dollars dans des infrastructures démocratiques, et l'OTAN a appelé ses États membres à investir dans la résilience démocratique.

Au cours des dernières années, le Canada a consacré 30 millions de dollars au renforcement de la démocratie à l'étranger. Il est temps de prendre le même engagement chez nous. Voilà pourquoi je demande à votre comité de se faire le champion de la création d'un fonds pour la démocratie canadienne, doté d'au moins 20 millions de dollars par an pendant cinq ans, dont les ressources seraient octroyées, par l'intermédiaire d'un mécanisme de subvention indépendant et non partisan, aux organisations de la société civile qui déploient déjà des efforts en ce sens et à celles qui restent à créer. Avec le temps, nous estimons que cet investissement devrait déboucher sur la création d'un fonds de dotation permanent pour la démocratie canadienne, qui offre un financement stable aux infrastructures démocratiques et qui survivra à n'importe quel gouvernement. Plus de 130 chefs de file des quatre coins du Canada ont appuyé cette proposition.

Ce fonds soutiendrait les espaces civiques où les Canadiens peuvent poser des questions pour comprendre le fonctionnement du système et trouver des moyens d'y participer. Il aiderait les citoyens à devenir les gardiens de leur démocratie, au lieu de demeurer de simples observateurs de son déclin. Ce serait la réponse la plus directe à l'étude que votre comité mène sur la façon de renforcer la résilience civique au Canada.

Les jeunes à qui nous avons parlé le mois dernier n'étaient pas désengagés; ils attendaient une occasion de s'intégrer. Je suis convaincue que le Canada peut jouer un rôle de chef de file dans la mise en œuvre d'une approche impliquant l'ensemble de la société.

Je vous remercie de votre attention, et je suis impatiente de répondre à vos questions.

• (1205)

Le président: Je vous remercie.

Nous allons maintenant donner la parole au professeur Geist pendant cinq minutes.

Michael Geist (titulaire de la Chaire de recherche du Canada en droit d'Internet et du commerce électronique, Faculté de droit, Université d'Ottawa, à titre personnel): Merci, monsieur le président.

Bonjour. Je m'appelle Michael Geist. Je suis professeur de droit à l'Université d'Ottawa, où je suis titulaire de la Chaire de recherche du Canada en droit d'Internet et du commerce électronique. Je m'exprime en ce moment à titre personnel, et je ne représente que mes propres points de vue.

Je suis professeur de droit et je suis depuis longtemps convaincu que la pertinence de mes travaux de recherche est renforcée lorsque je veille à ce qu'ils soient accessibles à l'extérieur des milieux universitaires, afin que les Canadiens puissent s'en servir pour participer plus activement aux enjeux politiques. Cela se traduit par la publication de mes travaux de recherche dans un format en libre accès, une présence active sur les réseaux sociaux, la rédaction régulière d'articles d'opinion et la diffusion de longue date d'un balado. Compte tenu de cet intérêt, je suis ravi de participer à une étude sur le renforcement de la confiance sociale et l'augmentation de l'engagement civique.

J'aimerais maintenant mettre l'accent sur trois enjeux au cours de ma déclaration préliminaire.

Tout d'abord, je crois qu'un risque se profile pour ceux qui participent activement à la vie publique. Trop souvent, ceux qui s'expriment courent le risque d'être confrontés à des menaces, à des actes d'intimidation et à des accusations diffamatoires. Cela peut se produire à propos de n'importe quel sujet qui est politisé, ce qui donne lieu à des calomnies ou à des mensonges destinés à entraver ou à décourager cette participation. Si certains de ces risques font peut-être partie de la vie politique, ce qui est bien pire, c'est la haine que certains sujets suscitent inévitablement. Par exemple, je me suis exprimé ouvertement sur la question de la montée incessante de l'antisémitisme au Canada. Cela inclut un article publié cette semaine dans le *Globe and Mail* qui réexamine la récente fusillade dans une synagogue à Toronto. Je mentionne cet exemple, car chaque fois que j'aborde ce sujet, je fais immédiatement face à un torrent de haine. Une partie de cette haine m'est adressée directement par messagerie électronique, et une autre partie se manifeste sous forme de réponses sur les réseaux sociaux évoquant des opérations sous faux pavillon, le déni de l'Holocauste ou le soutien du génocide.

L'effet dissuasif de cette haine ciblée est indéniable. Nous avons besoin d'instaurer des règles efficaces de lutte contre les discours haineux, mais nous devons, peut-être encore plus, veiller à ce que les plateformes Internet, qui se sont engagées à lutter contre les propos odieux, mais légaux, respectent leur parole — ce qui pourrait notamment relever de leur devoir d'agir de manière responsable.

Deuxièmement, la société civile au Canada souffre d'un grave manque de financement. Le domaine que je connais le mieux est celui des politiques numériques, où l'on compte relativement peu d'organisations actives. Celles qui existent font face à un manque chronique de fonds. Cela a une incidence considérable sur la qualité des données présentées aux organismes de réglementation comme le CRTC, ou sur les projets de loi étudiés en comité. En effet, cela crée des règles de jeu inégales qui permettent à des groupes disposant de moyens financiers plus importants de présenter des points de vue partiels, face à une opposition dont les arguments sont limités.

Il existe certes certaines aides — comme le système du CRTC relatif à la participation d'intérêt public, quelques programmes de subventions tels que celui de l'Autorité canadienne pour les enregistrements Internet, ou ACEI, ou le programme du commissaire à la protection de la vie privée — mais elles sont limitées, et les fonds disponibles pour le financement opérationnel sont rares. En revanche, les États-Unis et l'Europe disposent d'un éventail beaucoup plus large d'organismes, souvent soutenus à la fois par le gouvernement et par des fondations caritatives. Si nous voulons réellement

renforcer l'engagement civique, nous devons veiller à ce que les groupes qui s'en chargent bénéficient d'un soutien.

Troisièmement, la confiance sociale et l'engagement sont directement liés à la conviction du public que ses opinions et ses efforts peuvent avoir un effet bénéfique. Personne ne devrait sérieusement croire qu'une simple lettre, une contribution à une consultation ou un courrier électronique suffira à lui seul à influencer la politique gouvernementale. Cependant, personne ne devrait avoir l'impression qu'une consultation ou une audience n'est qu'une simple mise en scène et que sa contribution ou les opinions qu'il exprime n'ont absolument aucune importance. Malheureusement, c'est trop souvent ce sentiment qui prévaut.

Par exemple, plus tôt dans la journée, la Chambre des communes a entamé une procédure visant à rejeter les modifications que le Sénat propose d'apporter au projet de loi C-4, qui concernent une disposition de caducité relative aux règles de protection des renseignements personnels qui s'appliquent aux partis politiques. Je pense qu'il est inacceptable d'exempter en grande partie les partis politiques des mêmes obligations en matière de protection des renseignements personnels auxquelles sont soumises pratiquement toutes les autres organisations canadiennes. En ce qui concerne la participation du public, notez que le comité chargé d'étudier le projet de loi a refusé d'entendre des témoins au sujet de cet enjeu et n'en a pratiquement pas reconnu l'existence. Il a consacré littéralement 30 secondes à l'ensemble de cette partie du projet de loi. On ne peut pas encourager la participation en enfouissant des dispositions dans un projet de loi omnibus, en faisant comme si elles n'existaient pas et en rejetant les modifications proposées par ceux qui ont réellement étudié leurs répercussions.

La récente consultation sur l'intelligence artificielle en est un autre exemple. Même en faisant abstraction du délai d'examen de 30 jours, de l'exclusion de nombreuses voix au sein du groupe d'experts et du recours à l'intelligence artificielle pour résumer les propos des Canadiens, le rapport intitulé « Ce que nous avons entendu » qui nous a été remis était en réalité un rapport qui aurait dû être intitulé « Ce que nous voulons que vous pensiez que nous avons entendu » et qui met l'accent sur des aspects différents de ceux qui figurent dans les mémoires en tant que tels. Pour ceux qui ont pris le temps de participer à cette étude, cela n'inspire guère confiance.

Nous disposons des outils nécessaires pour renforcer considérablement la participation du public. Le public manifeste un réel intérêt à l'égard de cette participation, alors nous devons nous attacher en priorité à concrétiser cette participation grâce à des politiques efficaces, à des mécanismes de soutien indispensables et à un effort sincère pour intégrer le public dans le processus décisionnel.

Je suis impatient de répondre à vos questions.

● (1210)

Le président: Merci beaucoup.

Je vais maintenant donner la parole à M. Marcoux.

[Français]

Monsieur Marcoux, vous avez la parole pour cinq minutes.

Philippe Marcoux (directeur de l'information et de la formation, Conseil de presse du Québec): Monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du Comité, merci de m'avoir invité à dire quelques mots devant vous aujourd'hui.

Je m'appelle Philippe Marcoux. Je suis le directeur de l'information et de la formation au Conseil de presse du Québec. Le Conseil de presse est le mécanisme d'autorégulation des médias d'information au Québec, qui travaille à la protection de la liberté de presse et à la défense du droit du public à une information de qualité.

D'ailleurs, c'est du droit du public à une information de qualité que je veux vous parler aujourd'hui. Plus précisément, je voudrais dire quelques mots sur les dangers de la désinformation, qui est devenue une des principales menaces — je ne vous apprends rien — à la qualité de l'information qui est livrée au public.

Il faut donner certaines définitions ici. J'entends, par « désinformation », le fait de publier ou de distribuer de l'information qui est fautive avec l'objectif de manipuler, de tromper ou de nuire. J'inclus aussi, là-dedans, ce que certains ont appelé la « malinformation », qui est le fait de diffuser de l'information qui peut être vraie au sens strict, mais qui a été modifiée ou exagérée, encore une fois dans le but de manipuler, de tromper ou de nuire.

Ces fausses informations envahissent Internet, en particulier nos réseaux sociaux, et elles ont un effet extrêmement négatif sur la population. Celle-ci se voit, dans un premier temps, mal informée, et, ensuite, elle prend des décisions sur la base de cette fausse information. La population finit par ne plus faire confiance à qui que ce soit. Je ne crois pas que ce soit une exagération de dire que le phénomène de la désinformation est une menace pour notre système et nos institutions démocratiques. Ça va jusque-là. En 2025, le Forum économique mondial a déclaré que la désinformation représentait le plus grand danger à court terme pour le monde. On est rendu là.

Comment combattre cette désinformation? Vous vous doutez peut-être que je ne suis pas venu ici pour proposer une solution absolue ou une solution facile à ce problème, mais il y a quand même des pistes de solution. Dans un premier temps, il est clair que, pour contrer la désinformation, il faut tout d'abord de l'information digne de confiance. On va lutter contre le faux avec du vrai. Ça peut paraître évident, mais je ne vous apprends probablement rien en vous disant que les sources de journalisme de qualité traversent une période particulièrement difficile, et ce, depuis plusieurs années. D'ailleurs, c'est ce que vous disait Michel Cormier, qui est venu témoigner devant vous un peu avant moi. Le premier front, dans la guerre à la désinformation, c'est donc encourager, promouvoir et valoriser, de toutes les façons possibles, tous ceux qui produisent et défendent l'information de qualité.

Il y a aussi un autre front auquel il faut s'attaquer dans cette guerre contre la désinformation. C'est la sensibilisation du public. Encore, ici, ça peut paraître évident de dire que le public doit être conscient des dangers de la désinformation. Cependant, c'est plus complexe et, surtout, plus concret que ça.

Selon certaines études, il y a relativement peu de gens qui produisent activement de la désinformation. Le Media Ecosystem Observatory a rapporté récemment qu'à peine 100 utilisateurs en ligne étaient responsables de 68 % des publications conspirationnistes générant 90 % des vues et 86 % des mentions « J'aime ». En gros, il y a 100 personnes qui publient toute la désinformation. C'est assez incroyable. Ils en produisent beaucoup, c'est vrai, mais ces fausses informations malveillantes n'auraient pas autant d'impact sur notre société si elles ne se répandaient pas comme une traînée de poudre à cause des algorithmes et, surtout, à cause des nombreux partages sur les réseaux sociaux.

C'est l'aspect viral de cette désinformation, qui est d'ailleurs créée pour attirer notre attention et nous encourager à la partager, qui est sa plus grande force. Oui, ça veut dire que nous tous, utilisateurs des réseaux sociaux, nous faisons partie du problème, parce que nous partageons des informations lues sur nos fils de nouvelles sans en vérifier la véracité, ou, à tout le moins, la provenance, et sans nous préoccuper de leur véracité.

Dans un monde où nous sommes tous devenus un peu plus des livreurs d'information, il devient primordial de trouver une façon de sensibiliser la population au rôle que nous jouons tous dans la diffusion de l'information et, par conséquent, de la désinformation.

● (1215)

Nos jeunes, en particulier, ont un rôle très important à jouer. En 2025, selon le Reuters Institute, près de la moitié d'entre eux, soit 44 % des utilisateurs âgés de 18 à 24 ans, partout dans le monde, ont nommé les réseaux sociaux comme principale source d'information.

Au Conseil de presse du Québec, on a tenté de sensibiliser les jeunes adultes en lançant, la semaine dernière, un jeu vidéo contre la désinformation, qui s'appelle « Colonie 404 ». Pour le créer, on a obtenu l'appui financier du gouvernement du Québec dans le cadre du Programme pour une jeunesse bien informée, qui vise, justement, à développer la pensée critique des jeunes à l'égard des contenus d'information qui leur sont présentés.

Je vais vous laisser découvrir Colonie 404 sur le site colonie404.com. Cependant, l'idée, c'est simplement de faire comprendre aux joueurs qu'ils sont responsables de ce qu'ils partagent sur les réseaux sociaux, que ces partages, même à petite échelle, peuvent avoir de graves conséquences et qu'il existe des outils pour s'assurer que l'information qu'on partage est digne de confiance. Vérification des sources, analyse des termes utilisés, recoupement médiatique, et ainsi de suite, ces outils existent. Soyons clairs, je ne suis pas venu ici pour vous dire que Colonie 404, c'est la panacée et que ça va régler tout le problème.

Je termine là-dessus. C'est une initiative que je trouve intéressante, bien entendu, mais il va falloir mille autres initiatives de ce genre pour nous assurer de travailler tous ensemble pour contrer un problème de société qui est très grave. Vous pouvez compter sur le Conseil de presse pour veiller à la qualité du journalisme qui se fait au Québec. Cependant, l'immense défi de lutter contre la désinformation, c'est notre rôle à tous.

Merci beaucoup de votre attention.

● (1220)

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup.

Je vais maintenant donner la parole à M. Calkins, du Parti conservateur, pour six minutes. Allez-y.

Blaine Calkins: Merci, monsieur le président. Je tiens à remercier les témoins d'être présents.

J'ai quelques questions à poser.

Monsieur Geist, vous vous êtes exprimé très ouvertement au cours de la dernière décennie sur de nombreux sujets liés à Internet, à la censure et à ce qui est perçu comme de la censure. Vous vous êtes également beaucoup exprimé au sujet de la Loi sur la diffusion continue en ligne. Vous n'en avez pas encore beaucoup parlé aujourd'hui. Avez-vous des préoccupations quant à l'état actuel de nos travaux?

Michael Geist: Il me semble que la plupart des critiques formulées à l'encontre de ces deux projets de loi sur le numérique, le projet de loi C-11 et le projet de loi C-18, se sont avérées fondées. Je connais quelques députés ici présents qui siégeaient au comité du patrimoine à l'époque.

La préoccupation était liée au fait que le projet de loi C-18 entraînerait très probablement le blocage des liens vers les actualités. On pensait qu'il s'agirait d'un coût de ce projet de loi. On a écarté la plupart de ces inquiétudes et, au final, évidemment, cela fait maintenant deux ans et demi que les liens vers les actualités sont bloqués sur les plateformes Meta. Je ne pense pas que cette situation contribue à apaiser les inquiétudes liées à la désinformation. Je pense qu'il y a un coût réel qui va bien au-delà de celui que supportent les médias. Il y a également eu un coût important pour ce qui est de l'accès à des nouvelles fiables, car certaines d'entre elles sont toujours bloquées. Je pense que nous devons nous demander si le jeu en valait la chandelle.

En ce qui concerne le projet de loi C-11, les choses se sont également déroulées à peu près comme nous l'avions imaginé. Pratiquement aucun financement n'a été débloqué. Le projet de loi fait actuellement l'objet d'un recours devant les tribunaux. Le CRTC prend beaucoup de temps pour traiter ces questions. Il faut également s'attendre à ce que les États-Unis exercent des pressions pour que l'on abandonne purement et simplement ce projet de loi. D'ailleurs, pas plus tard que la semaine dernière, le représentant américain au Commerce a déclaré qu'il s'agissait de l'un des deux sujets de préoccupation dans le cadre des négociations de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique. Il me semble que les choses se sont déroulées à peu près comme l'avaient prévu bon nombre de critiques.

D'une certaine manière, il s'agit là d'un bon exemple qui montre pourquoi les critiques formulées de bonne foi à l'égard des projets de loi devraient être perçues de manière constructive et non rejetées en bloc, comme cela m'a souvent semblé être le cas pour ces deux projets de loi.

Blaine Calkins: Je ne pense pas que vous rencontrerez la moindre opposition de notre part sur ce point précis.

Vous avez déclaré qu'en raison du projet de loi C-18, de nombreuses plateformes ne participent plus au partage de ce que M. Marcoux qualifierait de véritable information journalistique de bonne foi et d'information provenant des grands médias.

Je suis curieux. Monsieur Geist, pensez-vous qu'il y ait eu une incidence sur la résilience civique?

Monsieur Marcoux, pensez-vous que ce type de projet de loi ait eu des effets sur la résilience civique?

Je vais vous poser la même question, madame Reusch.

Si nous ne pouvons pas partager ce que nous considérons comme de l'information légitime provenant de sources journalistiques fiables, nous allons créer un vide. Ce vide a été comblé par l'information disponible en ligne. Vous avez tous, en substance, indiqué

qu'il s'agissait là d'un problème. Vous me dites donc que le projet de loi C-18 pose problème. Pouvez-vous nous en dire plus à ce sujet? Partagez-vous ce point de vue?

Michael Geist: Oui, à deux niveaux. Je veillerai à ce que les autres témoins aient le temps de s'exprimer.

Tout d'abord, c'est un problème précisément pour les raisons que vous venez d'exposer, à savoir que le vide est comblé. Le problème n'est pas que les gens ne partagent pas d'information sur l'actualité et les activités. Il se peut très bien que ce contenu soit plus subjectif et moins fondé sur des faits, ou du moins qu'il provienne moins souvent d'organismes que bon nombre de personnes considèrent comme plus fiables, simplement parce qu'ils ne sont pas présents sur ces plateformes. Soyons réalistes. Ces plateformes, Instagram et Facebook, sont toujours très populaires auprès de nombreuses personnes.

Je pense qu'au final, cette situation a également nui à de nombreux médias. Ils ont réussi à obtenir une certaine somme d'argent de la part de Google dans le cadre de l'accord conclu avec cette entreprise. Toutefois, dans l'ensemble, ils ont perdu les contrats de licence qu'ils avaient conclus avec Google en échange de cet argent, ainsi que les contrats de licence que beaucoup avaient conclus avec les entités de Meta, et ils ont perdu la possibilité de diffuser leurs œuvres.

Nous constatons que cette valeur perdure. J'ai été frappé — assez récemment, en fait — par une campagne promotionnelle de CTV qui annonçait que l'on pouvait désormais personnaliser son fil Google Actualités pour choisir les sources que l'on souhaite recevoir, y compris CTV. C'est précisément cette plateforme dont, tout au long du projet de loi C-18, on nous disait: « Elle pose problème, car elle ne nous paie pas. » Parallèlement, certains médias continuent aujourd'hui encore de se tourner vers ces plateformes pour diffuser leur contenu.

J'ai pensé que ce projet de loi était malavisé et que nous aurions dû trouver de meilleures solutions. Nous en payons encore le prix aujourd'hui.

Blaine Calkins: Monsieur Marcoux, allez-y.

• (1225)

[Français]

Philippe Marcoux: Je ne veux pas me prononcer sur la valeur de cette loi ou sur les problèmes qui y sont liés, sauf que c'est impossible de conclure que le fait de ne plus pouvoir voir leurs produits sur les réseaux sociaux en question a été une bonne chose pour les médias d'information de qualité. Bien sûr que ça leur a fait mal. Cette visibilité leur était nécessaire. D'un autre côté, les sommes qui ont été versées par Google aident beaucoup de médias. Alors, il y a eu des aspects positifs à cette loi. Ce n'était pas simplement pour empêcher l'information de circuler.

Cela dit, comme M. Geist l'a mentionné, est-ce que le jeu en valait la chandelle? Je ne suis pas en position de répondre à ça. Cependant, une partie du travail de lutte contre la désinformation, ça va être de contrôler, un peu, les géants du Web. On ne peut pas juste laisser toute la place à ces entreprises privées pour qu'elles deviennent les seules sources d'information et qu'elles ne donnent pas de ressources aux médias qui produisent l'information de qualité.

Est-ce que cette loi était la solution? Je ne sais pas. Je ne peux pas vous répondre. Cependant, on ne peut pas, non plus, ignorer le rôle important des géants du Web dans la distribution de cette information de qualité.

[Traduction]

Samantha Reusch: J'ajouterais que je suis aussi...

Le président: Je suis désolé. Je suis chargé de veiller au respect du temps imparti, et comme nous avons largement dépassé les six minutes, je dois malheureusement vous interrompre. Vous aurez de nombreuses autres occasions de compléter votre réponse.

Nous donnons maintenant la parole à M. Al Soud pour six minutes. Allez-y.

Fares Al Soud (Mississauga-Centre, Lib.): Merci, monsieur le président.

Merci à tous de m'accueillir parmi vous. Je ne suis pas un membre permanent de ce comité, mais j'y participe si souvent que j'aime à penser que j'en suis désormais membre honoraire.

Merci à nos témoins d'être parmi nous aujourd'hui.

Madame Reusch, je suis ravi de vous revoir. Nous avons participé ensemble, il n'y a pas si longtemps, à une table ronde sur un sujet qui, selon moi, s'inscrit parfaitement dans le cadre de notre discussion d'aujourd'hui.

Je suis l'un des plus jeunes députés de cette Chambre. Je sais que le président me jette un regard en coin lorsque je le dis. J'aborde donc la plupart de ces conversations avec un regard et sous un angle légèrement différents.

L'une des choses que j'entends sans cesse, c'est cette idée selon laquelle les jeunes ne s'intéressent pas à la politique, ce qui est tout simplement faux. Je constate, comme vous l'avez dit dans vos observations liminaires, que les jeunes font partie des personnes qui s'intéressent le plus à la politique. Leurs opinions comptent parmi les plus tranchées qui soient, mais il existe encore des difficultés en ce qui concerne leur mobilisation, et vous les avez soulignées. J'aimerais savoir quels sont, selon vous, les principaux obstacles à leur mobilisation.

Samantha Reusch: Je suis d'accord avec tout ce que vous avez dit. Je dis souvent que je n'ai jamais rencontré de jeune — j'exerce ce métier depuis 10 ans — qui ne s'intéresse à rien. Je pense que l'idée selon laquelle les jeunes ne s'intéressent pas à ces questions est fautive. Je pense que le problème réside dans le décalage entre les préoccupations des citoyens et la manière dont le gouvernement aborde... les processus, ou plutôt la perception qu'ont les citoyens de leur capacité à influencer sur ces processus pour faire évoluer les institutions.

Nos sondages se rendaient sur le terrain pour concevoir des interventions visant à lever les obstacles auxquels leurs pairs étaient confrontés au sein de leur communauté. Cet exercice a constitué une introduction très intéressante au type de travail que nous réalisons pour eux. Voici le genre de remarques qu'ils entendaient: « Ce problème me tient à cœur, mais je ne sais pas vraiment comment y remédier. »

On finit par être paralysé par l'analyse, ou par se désengager complètement. Le ton et l'ambiance qui règnent en politique ne plaisent guère à beaucoup de jeunes.

Je compare cette situation à celle d'un amateur de sport. Si vous suivez de près les matchs entre les Canadiens et les Bruins, vous pouvez vous passionner pour cette rivalité et la dynamique qui existe entre ces deux équipes, mais si vous n'êtes qu'un spectateur occasionnel, il arrive parfois que vous ne compreniez pas vraiment ce qui se passe. Vous ne savez pas pourquoi ces échanges ont lieu, et il est plus simple de rester en retrait.

Fares Al Soud: C'est parfait. Merci.

J'ai beaucoup apprécié ce que vous avez dit dans vos observations liminaires au sujet de l'idée de rencontrer les Canadiens là où ils se trouvent. Je le répète sans cesse, et je sais que beaucoup de députés partagent mon avis: nous devons aller à la rencontre des gens là où ils se trouvent. C'est là la priorité. Il s'agit d'un échange réciproque. Nous engageons le dialogue avec eux, et ils nous répondent; c'est ainsi que les choses doivent se passer. Mais si nous ne les trouvons pas là où ils se trouvent, nous ne pourrions pas avoir ces conversations.

Ma question est la suivante: Selon vous, dans quels domaines les jeunes se mobilisent-ils le moins à l'heure actuelle? Comment pouvons-nous les mobiliser de manière constructive afin qu'ils n'aient pas l'impression qu'ils n'ont pas leur place dans le monde de la politique ou du gouvernement et qu'ils ne peuvent avoir aucune influence sur le changement?

Samantha Reusch: Ce qui est délicat à dire, étant donné le lieu où je me trouve en ce moment, c'est que je ne pense pas vraiment que les politiciens soient les mieux placés pour initier les jeunes à la politique. Je le dis avec le plus grand respect.

Je pense que nous constatons ce déclin chez beaucoup de jeunes. La confiance que les jeunes accordent aux élus a diminué. Très peu d'entre eux sont membres d'un parti politique, même si je pense que les partis politiques ont un rôle à jouer pour mobiliser des sympathisants potentiels et autre.

Souvent, cependant, les personnes en qui les jeunes ont le plus confiance sont leurs amis et leur famille. On constate souvent que les jeunes qui s'investissent vraiment, comme vous, viennent de familles qui leur ont inculqué ces valeurs dès leur plus jeune âge. Tout le monde n'a pas cette chance, et nous pensons que ce facteur ne devrait pas constituer un obstacle. Notre système d'éducation ne fait pas suffisamment d'efforts pour initier les gens à notre démocratie. Il se concentre souvent sur des aspects très techniques, au détriment des aspects plus humains. Beaucoup de jeunes ne savent pas qu'ils peuvent venir témoigner devant un comité et donner leur avis sur certains enjeux, ou envoyer une lettre qui sera lue par quelqu'un.

Lorsqu'ils le font, ils se rendent compte que c'est très facile et sont un peu grisés par le fait d'obtenir une réponse. Souvent, cependant, le plus difficile est de les inciter à franchir le pas ou de leur faire prendre conscience des différentes façons dont ils peuvent se mobiliser.

Je pense que le moment où les gens s'engagent le plus, celui qui est le plus évident, est bien sûr la période électorale, mais beaucoup de jeunes, pour toutes sortes de raisons, ont le sentiment que leur vote ne générera pas un changement significatif.

Ce travail représente une grande partie de ce que nous faisons pendant les élections. J'espère avoir répondu à votre question.

• (1230)

Fares Al Soud: Tout à fait, et j'aimerais aussi revenir sur un point que vous avez soulevé. Lors de l'une de mes séances au sein du comité du patrimoine, deux jeunes, âgés respectivement de 14 et 16 ans ont témoigné. Je peux affirmer en toute sincérité — et je pense que tous les députés étaient d'accord sur ce point — qu'il s'agissait là de l'un des témoignages les plus émouvants que nous ayons entendus sur le sujet en question.

Je suis tout à fait d'accord. Si les jeunes savaient que ces espaces existent, qu'ils peuvent apporter leur contribution dans ce genre d'environnement, je pense que ce serait un moyen de les mobiliser.

Je comprends aussi votre point de vue selon lequel les politiciens ne sont peut-être pas les mieux placés pour les inciter à s'engager dans ces espaces, et j'imagine que la connaissance des médias joue un rôle à cet égard. Selon vous, quels types de connaissances des médias seraient les plus efficaces pour susciter leur intérêt? Vous avez souligné les lacunes d'un enseignement peut-être un peu trop axé sur les connaissances techniques, plutôt que sur ce que celles-ci pourraient signifier pour eux. Comment pouvons-nous transmettre efficacement le message selon lequel le monde du gouvernement offre des possibilités réelles?

Samantha Reusch: J'aimerais dire que ce point répond également à la question de l'autre député. J'allais vous dire qu'on entend actuellement que les jeunes passent en moyenne cinq heures par jour sur les réseaux sociaux. Je ne pense toutefois pas que les réseaux sociaux soient une solution miracle... Nous les utilisons, tout le monde les utilise et c'est inévitable, mais il est très difficile de se démarquer dans cet environnement. Il y a beaucoup de bruit. Nous avons rencontré des jeunes membres d'organismes qui mènent des activités semblables aux nôtres pendant les élections qui ne savent même pas qu'il y a des élections, car leur algorithme leur propose spécifiquement un autre type de contenu.

Notre écosystème de l'information est tellement fragmenté que je pense que l'une des choses que nous devons faire est de reconnaître que nous évoluons dans un environnement où chacun perçoit le monde un peu différemment. Ce qui fonctionne pour une personne... Vous parviendrez peut-être à atteindre quelqu'un en ligne parce que son algorithme lui fera voir votre message, mais d'autres ne verront jamais votre message. Je pense que nous devons adopter une stratégie diversifiée.

Les réseaux sociaux sont l'une des solutions possibles, mais au final, ces plateformes sont conçues pour créer une dépendance. L'une des principales difficultés auxquelles nous sommes confrontés réside dans le fait que le temps que les jeunes passent en ligne représente un coût d'opportunité, car il faudrait qu'ils se rendent dans les communautés pour faire du porte-à-porte, dans votre cas, ou pour participer à des programmes... Lorsqu'ils le font, on entend beaucoup de jeunes dire à quel point leurs pairs se sentent seuls et à quel point ils cherchent à nouer des liens authentiques. Je pense que, pour cette nouvelle génération, il est de plus en plus difficile de simplement se réunir dans un même lieu et de créer des liens entre eux, et encore plus de s'intéresser à la politique.

Le président: Merci beaucoup. Je dois toutefois dire que j'ai été un peu blessé, même si je sais que nous ne sommes pas *cool*...

Des voix: Ha, ha!

Le président: Il est un peu trop blessant de l'entendre dans un témoignage, mais je respecte cette analyse.

Je vais maintenant donner la parole à Mme Normandin.

[Français]

Madame Normandin, vous avez la parole pour six minutes.

Christine Normandin: Je remercie l'ensemble des témoins d'être des nôtres.

J'aimerais commencer par vous, monsieur Marcoux. J'imagine que la mise sur pied du jeu Colonie 404 découle de constats qui ont été faits ou qu'elle vise à répondre à certains besoins.

Essentiellement, diriez-vous que le premier constat que vous faites sur la désinformation est que les gens ne sont même pas conscients qu'ils sont des vecteurs potentiels de désinformation?

Sinon, diriez-vous plutôt qu'ils en sont conscients, mais qu'ils n'ont pas nécessairement les outils nécessaires pour distinguer une bonne information d'une mauvaise information?

Philippe Marcoux: Vous avez cerné les deux pans de notre jeu. Bien entendu, je ne dirais pas que les gens ne sont pas conscients du tout, mais je pense qu'ils ne sont pas assez conscients du rôle qu'ils jouent dans la dissémination de la désinformation, de toute évidence.

Je ne suis pas ici pour blâmer la population en disant qu'elle ne fait pas son travail. Tout ça va très vite et on ne pense pas que ça a beaucoup d'importance. On lit une nouvelle, on trouve ça drôle ou intéressant, ça confirme quelque chose qu'on pense et on le partage avec ses amis. Ça va très vite. Cependant, il va falloir qu'on soit conscient du fait que, justement, si on ne fait pas les vérifications nécessaires, on fait partie du problème.

Ensuite, en ce qui concerne les outils, c'est vrai pour la majorité des gens. Dans mon monde, évidemment, on nage dans l'information et on connaît toutes ces idées, mais il y a des façons de vérifier l'information. C'est ce que nous essayons de raconter avec Colonie 404. C'est possible de le faire, et c'est possible de le faire rapidement. Alors, effectivement, nous essayons de leur donner des outils qui vont rester.

Le problème concernant l'intelligence artificielle, entre autres choses, c'est qu'à un moment donné, on disait aux gens que, s'ils voyaient une photo montrant un personnage avec six doigts, ils pouvaient conclure que c'était de la désinformation. Cependant, l'intelligence artificielle s'améliore sans arrêt et, à un moment donné, ce n'est plus possible de faire ces vérifications. Les outils que nous suggérons avec Colonie 404 sont des vérifications qu'on peut faire et qu'on pourra continuer de faire. Nous espérons que les gens vont apprendre quelque chose de ce petit effort. Cependant, encore une fois, ça va prendre beaucoup plus d'efforts et d'initiatives pour qu'ils comprennent qu'il ne faut pas faire partie du problème.

• (1235)

Christine Normandin: À cet égard, j'aimerais avoir votre avis sur différents aspects.

Vous avez mentionné le fait que plusieurs mauvaises informations devenaient facilement virales, mais qu'il y avait assez peu de sources de désinformation et d'acteurs qui en propageaient.

Sans nécessairement légiférer pour abolir ces sources, par exemple, cela pourrait-il déjà être une première étape que de les nommer et de lever des drapeaux rouges?

Par exemple, quand un contenu devient extrêmement viral sur un média social, pourrait-on indiquer, avant qu'une personne ne le partage, qu'il s'agit d'un contenu viral ou qu'il provient d'une source plus ou moins crédible? Il ne s'agirait pas de lui dire de ne pas partager le contenu, mais simplement d'attirer son attention là-dessus.

Serait-ce déjà une piste de solution?

Philippe Marcoux: Ce serait un début de solution si ça se pouvait. Je n'en suis pas sûr. Honnêtement, j'aurais aimé investir les petits moyens que nous avons pour Colonie 404 dans le développement d'un outil comme celui que vous décrivez. Je ne suis pas sûr que ce soit possible, technologiquement. On peut faire un effort et peut-être travailler dans les marges pour nommer des sources, mais ça va tellement vite. Ces gens sont tellement bien organisés que, si vous coupez un canal, ils vont en trouver un autre. Ils vont changer de nom. Ce ne sont pas nécessairement des gens qui sont ici non plus. Alors, quel contrôle peut-on exercer sur ces canaux?

Par ailleurs, on entre dans des zones grises. Lorsqu'il ne fait aucun doute qu'il s'agit d'une source de désinformation, c'est facile, mais on retrouve à la fois des sources d'information qui ne sont pas terribles et d'autres qui peuvent être acceptables. Comment allez-vous départager ça dans vos efforts pour les bloquer ou les nommer?

Technologiquement, c'est extrêmement compliqué. C'est comme la course qu'on fait pour détecter les fausses nouvelles et vérifier les faits. Un mensonge fait le tour de la Terre deux fois avant que la vérité ait le temps d'attacher ses souliers. C'est un véritable problème. Alors, j'aimerais qu'on travaille là-dessus, mais j'ai des doutes sur la possibilité d'en arriver à un résultat satisfaisant.

Christine Normandin: Je vais vous poser une question dans la même veine.

L'intelligence artificielle est une source de problèmes, mais pensez-vous qu'il sera possible, un jour, d'utiliser celle-ci davantage pour neutraliser les sources de problèmes et informer davantage les gens? Par exemple, il pourrait être possible d'utiliser l'intelligence artificielle pour croiser des éléments d'information.

Est-ce qu'on devrait outiller les gens davantage pour combattre le feu par le feu?

Philippe Marcoux: Oui, c'est sûrement une partie de la solution. Par contre, on est dans une course à l'armement entre les bons et les méchants, et ceux-ci n'ont pas de principes, malheureusement, alors ils avancent plus vite. Ils vont utiliser de nouvelles technologies qui vont leur permettre de produire leur désinformation plus vite que nous quand on voudra mettre au point des outils visant à repérer cette désinformation.

Cependant, c'est une course à laquelle il faut s'adonner, même si, sans dire que c'est perdu d'avance, on va toujours être un peu en retard. Effectivement, il faut utiliser ces outils technologiques pour combattre à peu près les mêmes outils technologiques.

• (1240)

Le président: Merci beaucoup.

[Traduction]

Merci beaucoup.

Nous passons maintenant la parole à M. Van Popta, qui disposera de cinq minutes.

Tako Van Popta: Merci, monsieur le président.

Merci aux témoins.

Monsieur Marcoux, je vais commencer par vous.

Vous avez évoqué la nécessité de développer l'esprit critique. Je suis d'accord avec vous. Je pense que ce devrait être une matière obligatoire au secondaire.

Contrairement à M. Al Soud, j'étais au secondaire il y a plusieurs décennies. Pour lui, c'est tout récent. Pour moi, cela remonte à plusieurs décennies, bien avant l'avènement d'Internet.

J'ai dû suivre un cours sur la pensée critique, car à l'époque, il y avait déjà beaucoup de mésinformation et de désinformation. On appelait ça des préjugés. Notre professeur nous a appris à lire un texte dans un esprit critique, à repérer les partis pris et à comprendre le point de vue de l'auteur. C'est ce qu'on nous enseignait à l'époque. J'ai appliqué cette compétence tout au long de ma vie.

Il me semble particulièrement important aujourd'hui d'apprendre aux gens à réfléchir et à lire avec un esprit critique.

Il y a des limites à ce que le gouvernement peut faire. Nous sommes confrontés à un dilemme. D'un côté, nous voulons la liberté d'expression et la liberté de la presse. De l'autre, nous voulons protéger la population contre la désinformation. En tant que gouvernement, nous n'avons pas encore trouvé le juste équilibre.

Je vous laisse la parole. Que pensez-vous du fait que chacun soit responsable d'apprendre à développer son esprit critique?

Philippe Marcoux: De toute évidence...

[Français]

Je suis désolé. J'allais vous répondre en anglais, mais je vais continuer en français, par principe.

Bien sûr, les individus ont une responsabilité, et ils doivent en être conscients. C'est ce que nous faisons avec notre jeu. Il vise à leur faire prendre conscience de ce problème. Cependant, vous avez d'abord parlé d'éducation. Je sais que ce n'est pas la responsabilité du gouvernement fédéral, mais l'éducation dans les écoles secondaires est importante. D'ailleurs, je vais aller rencontrer des professeurs qui enseignent ce qu'on appelle au Québec la CCQ, soit la culture et la citoyenneté québécoise. Ils ont la responsabilité de parler d'esprit critique avec les jeunes. Je vais aller leur offrir mon jeu comme outil d'enseignement.

Par ailleurs, nous avons aussi la responsabilité de sensibiliser la population. Je vous laisse déterminer si c'est votre responsabilité, comme gouvernement fédéral, ou si c'est celle d'un autre ordre de gouvernement, mais on ne peut pas simplement dire aux gens qu'ils doivent être conscients du problème et travailler sur leur esprit critique. C'est une approche à courte vue. Nous avons un problème de société, et nous devons tous travailler à le régler.

[Traduction]

Tako Van Popta: Merci.

Je veux parler de la partialité dans les médias.

Je lis un extrait de votre site Web. C'est tiré du *Guide de déontologie journalistique du Conseil de presse du Québec*. Au point 6.2, on peut lire: « Les médias d'information ne laissent, en aucun cas, leurs intérêts commerciaux, politiques, idéologiques ou autres primer sur l'intérêt légitime du public à une information de qualité ni ne restreignent l'indépendance professionnelle des journalistes. »

Je vois que vous hochez la tête en signe d'approbation. Je suis d'accord avec cela également.

J'ai lu un article très récent de Catherine Morrison dans la Presse canadienne au sujet de l'ancien chef d'antenne de CBC, Travis Dhanraj. Je ne sais pas s'il a été congédié ou s'il a démissionné, mais quoi qu'il en soit, les liens ont été rompus. Il a indiqué qu'on lui disait quoi dire ou ne pas dire et qui interviewer ou non. Il affirmait que cela allait à l'encontre de son éthique journalistique professionnelle.

Je me demande si vous avez un commentaire à faire à ce sujet, pas nécessairement sur ce cas particulier, mais sur la nécessité que les médias sont professionnels et exempts de partialité, et ce, même si, bien évidemment, personne n'est entièrement impartial.

[Français]

Philippe Marcoux: Bien entendu, je ne vais pas commenter le cas particulier de mon ancien collègue à la CBC. J'ai passé 28 ans à Radio-Canada, mais je ne connais pas cet individu et encore moins les détails de cette affaire.

Ce que je voudrais vous dire, c'est qu'il y a une nuance importante entre la désinformation et ce que vous appelez la partialité et ce que j'appellerais le point de vue, de certains médias. Les médias d'information qui travaillent pour le bien public au Canada et au Québec ne sont pas le problème. Ce ne sont pas eux qui propagent de la désinformation. Vous pouvez être en désaccord sur certains de leurs articles ou certaines de leurs chroniques. Vous pouvez les critiquer. D'ailleurs, l'organisme que je représente fait ça dans la vie, critiquer les médias. Notre organisme reçoit des plaintes concernant le travail journalistique. Les médias ne sont pas parfaits, mais ils ne propagent pas de fausses informations dans le but de nuire et de vendre un point de vue en particulier. Ce n'est pas ce qu'ils font.

Il est important de faire cette nuance et, surtout, de cesser de tout mêler. Quand on dit que les médias traditionnels sont les ennemis du peuple, on n'attaque pas un aspect de leur travail, on attaque leur crédibilité. Ce faisant, on laisse toute la place à ceux qui publient n'importe quoi, et on s'empêche d'avoir des médias crédibles. C'est très dangereux de décider, parce qu'on n'est pas d'accord sur un article publié par un média, qu'on ne doit plus rien croire de ce qu'il dit et que c'est un diffuseur de désinformation, alors que ce n'est pas ça qui se passe. Ça a un effet important sur le public et sur la lutte contre la désinformation.

• (1245)

[Traduction]

Le président: Je vais devoir intervenir ici. Je suis désolé.

Nous allons passer à Mme Brière pour une période de cinq minutes.

[Français]

L'hon. Élisabeth Brière (Sherbrooke, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie les trois témoins d'être avec nous aujourd'hui. Francement, c'est une conversation très intéressante.

Madame Reusch, dans vos remarques préliminaires, vous avez dit que vous aviez demandé aux jeunes ce qu'ils pensaient de la démocratie au Canada et que vous aviez compris, selon leurs réponses, que le fait d'être entendus était important pour eux.

On m'a raconté que, sur la rue Sparks, jusqu'à tout récemment, il y avait une tribune, un podium, où les gens pouvaient s'arrêter et s'adresser à la foule. Les gens échangeaient avec d'autres et ils posaient des questions. C'était vraiment un débat public.

Je ne pense pas que c'est à ça que les jeunes faisaient allusion en parlant de ce à quoi ressemblerait un système dans lequel ils peuvent se reconnaître.

Cependant, selon vous, que peut faire le gouvernement pour aider des organisations comme la vôtre à faire la promotion de la participation citoyenne et à avoir des jeunes engagés?

Samantha Reusch: Merci de la question. Je vais vous répondre en anglais.

[Traduction]

J'adore cette idée d'avoir des gens dans la rue qui se parlent. Je pense que lorsque vous donnez aux gens les ressources et l'espace nécessaires pour faire des choses novatrices, ils proposent souvent des activités d'inspiration locale qui sont tout à fait pertinentes pour ceux et celles qui sont ainsi directement interpellés.

Ma recommandation d'aujourd'hui concernant l'augmentation du financement pour ce type de travail découle en partie d'un calcul très simple. J'estime qu'à l'heure actuelle, ceux d'entre nous qui font ce genre de travail de promotion de la démocratie au sein de la société civile se partagent une enveloppe totalisant probablement quelque 20 millions de dollars par année. Ce serait en quelque sorte notre part de marché. Je pense donc qu'il est primordial d'augmenter le financement.

Il faut beaucoup de ressources pour aller à la rencontre des gens. Encore une fois, il n'y a pas vraiment de raccourcis dans ce travail. Nous devons être sur le terrain et occuper l'espace, sans vouloir dire que nous devons avoir les ressources nécessaires pour rejoindre chaque Canadien individuellement. Cependant, l'une des choses que nous avons constatées au cours des 20 dernières années dans le cadre de notre travail, c'est qu'il est essentiel de mobiliser au sein des collectivités locales les jeunes qui peuvent accomplir ce travail. Plus il y a de jeunes que l'on peut ainsi intégrer en tant que défenseurs de la démocratie locale, disons, et plus il y a de gens qui participent à cette conversation, plus cette culture prendra de l'expansion.

J'ajouterais que certaines de ces interventions peuvent sembler un peu désuètes. Quand vient le temps de sonder le terrain, je pense que vous êtes tous bien au fait des résultats pouvant être obtenus grâce au porte-à-porte. Je crois que cela peut paraître un peu superficiel, d'une certaine façon, ou peut-être pas tant que ça... Je ne sais pas.

Je sais que le gouvernement investit massivement dans notre sécurité et notre défense, et que beaucoup d'argent est consacré à la protection de nos institutions. Je considère qu'il y a en fait un important fossé à combler si l'on compare la mesure dans laquelle le public saisit bien la gravité de la situation dans laquelle nous nous trouvons au Canada et la compréhension qu'en a le gouvernement. Cela concerne la protection de nos élections et de nos institutions, mais aussi l'attitude des Canadiens à l'égard de ces institutions et de notre souveraineté commune. Je pense que ces considérations peuvent sembler très simples, mais elles sont vraiment profondes et significatives. Plus nous serons en mesure de le faire comprendre aux gens, mieux nous pourrions défendre collectivement notre démocratie.

• (1250)

[Français]

L'hon. Élisabeth Brière: Merci.

Plus tôt, vous avez aussi parlé d'une recommandation que vous avez faite concernant un fonds pour la démocratie canadienne. Pourriez-vous nous parler un peu plus de cette recommandation?

Par exemple, qui gérerait ce fonds, et quel genre d'organisation pourrait-il aider?

[Traduction]

Samantha Reusch: Absolument. Comme je l'ai déjà mentionné, le financement est très limité en ce moment pour ce type de travail, tant du côté du gouvernement que du côté philanthropique. Il y a eu par le passé des fonds gérés ou alimentés par le gouvernement fédéral, comme le Fonds Égalité, qui distribuait l'argent de façon indépendante. Le but n'est pas de créer une stratégie gouvernementale visant à revitaliser l'espace civique et à promouvoir l'engagement démocratique de la population. Comme il ne devrait pas s'agir d'un enjeu partisan, je suis d'avis que plus le fonds est indépendant du gouvernement, plus il sera crédible aux yeux du public.

J'estime essentiel de miser sur un modèle prévoyant le transfert des fonds à une tierce partie pour qu'elle les distribue. Je crois en outre que les bénéficiaires de ces fonds devraient être des organisations de la société civile — non universitaires et vraiment axées sur la mobilisation du public. Ce n'est pas que la recherche n'est pas importante, mais nous la finançons déjà assez généreusement, et l'on vise ici des objectifs très précis.

Comme je l'ai déjà mentionné, il est primordial que ce travail soit exempt de partisanerie, et ce, même si les partis politiques ont un rôle à jouer. Cependant — comme je l'ai fait valoir aussi respectueusement que possible —, beaucoup de Canadiens ne font pas nécessairement confiance aux programmes ou à l'approche des acteurs partisans. Par conséquent, je pense qu'il est vraiment essentiel de pouvoir s'en remettre à des intermédiaires de confiance pour combler en partie ce fossé. C'est ainsi que l'on peut contrer assez efficacement des méfaits comme la mésinformation et la désinformation tout en permettant aux gens d'acquérir les compétences dont ils ont besoin pour s'engager dans cette réflexion critique dont nous parlions plus tôt. Je pense aussi que cela peut favoriser l'innovation dans la participation démocratique et ouvrir la voie à bien d'autres avancées.

Je crois que mon temps est écoulé.

Le président: Merci beaucoup.

Comme j'ai par inadvertance — mais en fait, c'est ma pratique habituelle — laissé du temps additionnel à M. Van Popta et à Mme Brière, vous aurez droit à trois minutes et demie, madame Normandin.

[Français]

Christine Normandin: Merci, monsieur le président.

Monsieur Marcoux, j'aimerais aborder avec vous un élément qui relève peut-être moins du fédéral. Je vous demanderais de commenter cela de façon générale.

Vous avez mentionné qu'une des premières solutions pour contrer la désinformation ou la mauvaise information était l'existence d'information de qualité.

Comme vous avez beaucoup d'années d'expérience en journalisme, dont 28 ans à Radio-Canada, j'aimerais avoir vos observations sur le changement qu'il y a eu dans la compréhension de la population de ce qu'est le journalisme au fil des années et sur la façon dont celui-ci a évolué. Je pense notamment aux zones grises qu'il peut y avoir dans certains cas, par exemple entre les journalistes et les influenceurs, qui sont un phénomène relativement nouveau. Il y a aussi le fait que l'appellation « journaliste » n'est pas un terme protégé.

Bref, j'aimerais avoir vos commentaires sur l'environnement dans lequel nous évoluons en ce qui a trait à l'information de qualité ou reconnue, laquelle est un outil en soi pour contrer la désinformation.

Philippe Marcoux: C'est une bien grande question — vous l'avez compris — avec laquelle nous jonglons tous les jours au Conseil de presse, pour des raisons évidentes. En effet, notre organisme reçoit des plaintes concernant le travail journalistique.

Encore faut-il définir ce qu'est le travail journalistique. Nous avons notre définition, et la Fédération professionnelle des journalistes du Québec, ou FPJQ, a la sienne. C'est normal que nous n'ayons pas la même définition, parce que nous ne répondons pas à la même question.

Pour répondre à votre question — vous n'allez pas trouver la réponse très satisfaisante —, nous nageons continuellement dans des zones grises. C'est le cas, parce qu'il y a maintenant de nouveaux fournisseurs d'information — appelons-les comme ça — qui ne correspondent pas à la définition initiale, pour ainsi dire, du journalisme.

Bien entendu, à l'époque où il n'était possible de faire du journalisme que dans un journal, à la radio ou à la télévision, c'était plus facile. On savait qui étaient ces gens. Maintenant, il y a de très nombreuses plateformes ou canaux de communication où on peut faire du journalisme. On peut y faire de l'excellent journalisme, même si on ne travaille pas pour une radio, une chaîne de télévision ou un journal. Ça devient donc très difficile, surtout pour la population, de faire la part des choses. De notre côté, nous avons nos définitions, nos critères et tout ça, mais la population générale a de la difficulté à déterminer ce qui est une source crédible.

J'aurais envie de vous dire que, si quelqu'un s'engage, à tout le moins, à respecter les principes de base en déontologie, entre autres choses, au départ, on sait que cette personne est de bonne foi et qu'elle travaille pour l'intérêt public. Ces principes se trouvent dans le guide de déontologie du Conseil de presse. Je pense que c'est le premier critère. Si on a l'impression que cette personne n'est pas militante et qu'elle travaille pour l'intérêt public, c'est une bonne façon d'établir qu'on peut lui faire confiance.

Cela dit, c'est effectivement un problème. Encore une fois, j'aimerais avoir une solution absolue, comme un sceau de qualité. Il est maintenant possible de devenir membre associé du Conseil de presse du Québec, à très peu de frais, puis d'utiliser notre logo, qui dit simplement qu'on s'engage à respecter le guide de déontologie journalistique. Ce n'est sûrement pas une solution absolue, mais, si vous voyez ce logo, vous savez au moins qu'il y a de la bonne foi dans la production de l'information. On devrait multiplier ces éléments.

• (1255)

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à M. Cooper pour une période de cinq minutes.

Michael Cooper (St. Albert—Sturgeon River, PCC): Merci, monsieur le président.

Je vais adresser mes questions à M. Geist.

Depuis le 7 octobre 2023, il y a eu une augmentation massive de la haine et de la violence antisémites au Canada. Pas plus tard qu'hier, vous avez écrit à ce sujet une chronique se voulant un véritable appel à l'action en faisant valoir que les mots ne sont pas suffisants.

Vous y écrivez:

Depuis deux ans et demi, les communautés juives canadiennes [...] sont confrontées à des incidents antisémites incessants: des écoles visées par des coups de feu, des synagogues touchées par des bombes incendiaires, des centres communautaires et des résidences pour aînés vandalisés, des hôpitaux ciblés par des manifestations, des camps d'été menacés, des étudiants juifs et leurs associations vilipendés, et des entreprises appartenant à des Juifs boycottées.

Vous ajoutez plus loin:

Ces incidents répétés font partie de la réalité d'être juif au Canada en 2026 au même titre que la présence policière à l'extérieur des synagogues et le renforcement de la sécurité lors d'événements communautaires. Le message indéniable, qui fait écho à la période sombre vécue en Europe dans les années 1930, est que les Juifs ne sont pas les bienvenus ici.

C'est un bilan assez effroyable du climat auquel les Juifs canadiens sont désormais confrontés, n'est-ce pas?

Michael Geist: Oui, mais je dois admettre — à mon grand regret — que j'estime ce bilan fidèle à la réalité et au ressenti de nombreux membres de la communauté. Pas plus tard qu'hier, je discutais avec quelqu'un qui songeait à porter un gilet pare-éclats pour assister aux services religieux dans sa synagogue. Rien que pour emmener ses enfants à l'école, les mesures de sécurité se multiplient. C'est un peu parfois comme si l'on visitait une ambassade ou si l'on transitait par un aéroport. Tout cela au Canada en 2026.

Je pense que ces problèmes découlent d'un certain nombre de facteurs. Mon point de vue — et il est exprimé dans cette chronique —, c'est que nous avons désespérément besoin que nos dirigeants se tiennent debout pour affirmer clairement que de tels agissements sont répréhensibles et ne seront pas tolérés, tout en faisant bien comprendre à tous que des mesures concrètes seront prises à cette fin. Je me réjouis certainement de ce que nous avons vu hier, mais il faut le considérer comme un début, et non comme une solution définitive.

Michael Cooper: Dans un autre article que vous avez écrit, tout de suite après le massacre de Bondi Beach, vous avez déclaré que les dirigeants évitent trop souvent de faire référence à l'antisémitisme ou se contentent de l'intégrer à un message faisant valoir que toute forme de haine est condamnable.

Pouvez-vous nous expliquer pourquoi il est si important que les dirigeants dénoncent nommément l'antisémitisme, sans l'amalgamer aux autres formes de haine, aussi condamnables soient-elles?

• (1300)

Michael Geist: Il va de soi que toute forme de haine est condamnable, mais les données indiquent clairement qu'en raison de l'antisémitisme, cette communauté, pourtant de très petite taille au

Canada, est nettement plus ciblée que tout autre groupe par des manifestations de violence.

Trop souvent, nous voyons des gens qui ne sont pas prêts à dénoncer cette situation ou, il faut bien l'avouer, à prendre leurs responsabilités en agissant concrètement.

Je respecte énormément les ministres et les députés qui sont intervenus hier dans un effort pour dégager un financement additionnel, mais ce sont toujours les mêmes qui se lèvent. Il s'agit le plus souvent de députés d'origine juive ou représentant des circonscriptions où la présence juive est plus importante.

C'est un enjeu canadien. Il s'agit d'un groupe au Canada qui ne peut pas envoyer ses enfants à l'école, ou se rendre dans un lieu de culte ou un centre communautaire sans devoir déployer toutes sortes de mesures de sécurité. Nous saurons que nous traitons cette question plus efficacement lorsque les députés qui n'ont pas une circonscription à forte présence juive se lèveront et s'exprimeront sur ces questions, et lorsque d'autres chefs d'entreprise, dirigeants communautaires et chefs religieux, qui ne sont peut-être pas directement touchés pour le moment, leur emboîteront le pas en reconnaissant que cela nous concerne tous. Il faut vraiment que toutes les communautés s'expriment.

Michael Cooper: Les contribuables canadiens dépensent 1,4 milliard de dollars par année pour financer le radiodiffuseur d'État, CBC/Radio-Canada. Plus tôt cette année, B'nai Brith a publié un rapport présentant une analyse de la couverture de CBC/Radio-Canada. B'nai Brith a constaté un énorme parti pris à l'encontre d'Israël. À titre d'exemple, des références à des civils israéliens ont été pratiquement éliminées de la couverture de CBC depuis le 7 octobre 2023. La conclusion du rapport est qu'en fait, CBC/Radio-Canada a contribué à alimenter la haine antisémite au Canada.

Partagez-vous la conclusion de B'nai Brith et les préoccupations qu'elle a soulevées?

Michael Geist: Je pense que la communauté juive est très préoccupée par la couverture que l'on fait des événements, que ce soit à CBC ou ailleurs. J'estime que c'est le résultat d'une combinaison de facteurs qui ne relèvent pas de nos seuls dirigeants. Je suis convaincu que les médias ont un rôle à jouer. Il y a un manque de reddition de comptes. Les problèmes qui se posent sur les campus ont une incidence. Nous voyons tout cela se mettre en place.

Nous assistons également à une escalade de la violence, qui a atteint un niveau tel que des gens ont littéralement tiré sur des synagogues la fin de semaine dernière. Ma grande crainte, et c'est ce qui m'a incité à écrire la chronique que vous avez citée, c'est que cela ne s'arrête pas là. L'attentat de Bondi Beach et les meurtres commis aux États-Unis, au Colorado et à Washington, pourraient être précurseurs de la prochaine étape si nous n'intervenons pas pour dire que cela ne peut tout simplement pas continuer au Canada.

Le président: Nous avons largement dépassé le temps imparti.

Nous allons passer à M. Louis pour une période de cinq minutes.

Tim Louis: Je remercie nos témoins de leur présence.

Je vais d'abord m'adresser à Mme Reusch.

Vous avez mentionné au début que les jeunes ont de bonnes idées. Ils ne sont pas apathiques, mais ils se sentent à l'écart du système. C'est ce fossé que nous nous efforçons de combler avec la présente étude. Il s'agit de voir comment nous pouvons les rejoindre, et je vous suis reconnaissant de tout le travail que vous faites à cet égard.

Vous avez fait valoir que les personnes les plus déconnectées des institutions civiles finissent par être les plus vulnérables à la manipulation. Je comprends lorsque vous dites que cela ne témoigne pas d'un désintérêt de leur part, mais plutôt de la recherche d'une voie d'accès. Je pense que c'est très révélateur.

Je vous suis également reconnaissant du travail que vous faites dans le cadre de ces consultations approfondies que vous menez. Vous avez indiqué pouvoir ainsi discuter plus longuement de sujets pertinents à l'échelon local. Avez-vous des histoires de réussite au sujet de gens qui ont pu être mobilisés de cette manière et qui contribuent maintenant à cet effort?

Dans le même ordre d'idées, pouvez-vous nous dire comment vous en êtes venue à vous engager dans cette démarche?

Samantha Reusch: C'est une bonne question à laquelle je peux certes essayer de répondre.

Notre programme Agir, une initiative de Service jeunesse Canada depuis 2018, nous a permis de travailler avec plus de 700 jeunes ayant peu ou pas d'expérience.

Comme je l'ai mentionné en parlant de la nécessité de faire ce premier pas, nous avons eu beaucoup de jeunes qui se sont inscrits au programme pour des raisons vraiment intéressantes. Certains se sont fait dire par un proche qu'ils devaient se faire des amis, tandis que d'autres sont un peu plus engagés et ont un grand intérêt pour les politiques publiques, mais ne savent pas comment faire bouger les choses sur le terrain. Il y a bien des histoires différentes.

L'un des résultats les plus intéressants de ce programme et de tout le travail que nous faisons, c'est qu'habituellement, les jeunes participants reviennent pour en demander davantage. Je pense qu'une fois que les gens font ce premier pas, cela fait boule de neige. Ils sont prêts à aller mobiliser leurs amis.

Depuis les élections de 2019, nous menons une autre initiative appelée Point de partage. Il s'agit de donner aux jeunes un peu d'argent pour l'organisation d'un repas et un peu de formation sur la façon d'engager une conversation avec leurs propres amis et leur propre réseau afin qu'ils puissent s'asseoir ensemble en faisant la sourde oreille à ceux qui prétendent qu'il est tabou de discuter politique à table. Des milliers de jeunes ont ainsi pu organiser de tels repas. Ce qui est génial, c'est que ces jeunes veulent souvent organiser leur propre repas après y avoir participé. Je pense donc que c'est une réussite.

D'un point de vue personnel, je pourrais vous raconter toutes sortes d'histoires de personnes qui ne savaient pas au départ comment s'engager puis qui en sont finalement venues à se présenter à une réunion du conseil municipal pour discuter de politique locale. L'idée est de donner aux gens la confiance, les compétences, les connaissances et les outils nécessaires pour s'attaquer aux pro-

blèmes qui leur tiennent à cœur, créer leur propre théorie du changement et aller de l'avant en ayant l'impression de pouvoir vraiment faire évoluer les choses.

Les efforts peuvent être très ciblés, et il n'y a pas de solution miracle, mais une fois que les gens sont engagés sur la bonne voie, ils poursuivent leur cheminement par leurs propres moyens.

• (1305)

Tim Louis: Fantastique. Je peux certes sentir la passion qui vous anime.

Je voudrais vous donner l'occasion de vous adresser directement à ceux et celles qui pourraient voir cette comparution et qui seraient réticents à l'idée de s'engager. Quel serait votre message pour eux?

Samantha Reusch: Le monde a beaucoup changé depuis que j'ai commencé à faire ce travail. Je pense que nous avons tous la responsabilité personnelle, comme il en a été question précédemment, de participer au processus et de défendre nos institutions démocratiques. Je ne crois surtout pas que nous devrions les tenir pour acquises.

De plus en plus, je vois des gens qui veulent se manifester et discuter avec d'autres personnes qui pourraient voir les choses différemment. J'estime que les jeunes, en particulier, sont plus conscients du fait que ce qu'ils voient en ligne ne brosse pas un tableau complet de la situation. Je constate cet intérêt à tendre la main, en particulier à des personnes ayant des perspectives et des points de vue différents. Je tiens à encourager cela. Plus nous devenons rigides et cloisonnés, plus il est difficile de faire le pont entre nos différences.

Souvent, faire ce premier pas est, pour la plupart, une expérience positive. Le simple fait de faire du bénévolat peut être un excellent point de départ.

Notre objectif principal est d'amener les jeunes à ne pas se limiter aux relations en ligne. J'ai déjà mentionné que nous produisons beaucoup de contenu sur les médias sociaux et que nous rejoignons les jeunes là où ils sont, en ligne, mais notre objectif est presque toujours de les mettre hors ligne pour que nous puissions tous travailler ensemble.

Tim Louis: Comment pouvons-nous quantifier et mesurer le succès? Est-ce que ce serait en fonction du taux de participation des jeunes aux élections? Ou de la possibilité pour les jeunes de voter en toute confiance? Quelle serait une bonne mesure?

Le président: Ce ne sera pas chose facile, mais je vous demanderais de répondre très brièvement.

Samantha Reusch: C'est une façon de le faire, mais je pense qu'il y en a beaucoup d'autres. La confiance est un élément que je soulignerais comme étant particulièrement important.

Le président: Il n'était pas nécessaire que ce soit aussi bref, mais c'est excellent. La dernière fois que j'ai dit cela, le témoin a parlé pendant une minute de plus, alors je vous remercie d'avoir respecté la limite de cinq minutes.

Je remercie tous les témoins de leur participation.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>